

FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : République Centrafricaine	
TITRE DU PROJET : Appui au processus de guérison des traumatismes individuels et collectifs des communautés de Bria et Bangassou en vue de la prévention des conflits et des violences	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : IRF-432 / 00129734	
Modalité de financement du PBF : <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : ONU Femmes (ONU) – Agence Lead UNFPA (ONU)	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux: spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) : Gouvernement et administrations publiques : <i>Niveau Central</i> <ul style="list-style-type: none">- Ministère de l'Action Humanitaire et de la Solidarité- Ministère de la Promotion du Genre, de la Protection de la Femme, de la Famille et de l'Enfant- Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture <i>Niveau local</i> <ul style="list-style-type: none">- Comités Locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR)- Directions des Affaires Sociales- Directions Préfectorales de la Jeunesse- Maisons des Femmes- Maisons des Jeunes Organisations de la société civile : <ul style="list-style-type: none">- Réseau des Psychologues en Centrafrique (REPCA)- Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA)- Réseau des Femmes Leaders d'Afrique (AWLN RCA)	
Durée du projet en mois¹ : 18 mois (16 Dec 2021 – 14 Jun 2023) + 3 mois	

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Bria (Haute-Kotto) et Bangassou (Mbomou)		
Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous : <input checked="" type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes ² <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes ³ <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional		
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : ONU Femmes: \$ 1,057,250.95 UNFPA: \$ 442,712.50 Total PBF : \$ 1,499,963.45 <i>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.</i>		
Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : ONU Femmes (fonds propres) : \$ 217,331 UNFPA (fonds propres) : \$ 127,500 Total Fonds propres des Agences : \$ 344,831 BUDGET TOTAL DU PROJET : \$ 1 844 794.45		
PBF 1^{ère} tranche (70%) : ONU Femmes : \$ 740,075.67 UNFPA : \$ 309,898.75 Total : \$ 1,049,974.42	PBF 2^{ème} tranche* (30 %) : ONU Femmes : \$ 317,175.29 UNFPA : \$ 132,813.75 Total : \$ 449,989.04	
Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) : <p>Le présent projet propose une réponse aux lacunes observées dans la gestion intégrée des problèmes liés à la santé mentale, et particulièrement ceux qui surviennent en conséquence des conflits récurrents en RCA. Il souhaite offrir aux populations affectées par les conflits à Bria et Bangassou, et particulièrement les femmes et les jeunes les plus vulnérables, une prise en charge adaptée et efficace des troubles de santé mentale qui affectent leur bien-être individuel, leurs capacités d'initier et maintenir des relations pacifiées en communauté et ainsi leur permettre d'être mieux à même de contribuer à la consolidation de la paix.</p> <p>Le Projet intervient sur les déterminants qui affectent la santé mentale à plusieurs niveaux : en contribuant à l'architecture nationale et communautaire de compréhension et prise en charge de la santé mentale, sensibles au conflit et adapté aux réalités locales ; en mobilisant un réseau d'agents psychosociaux communautaires plus proches des personnes affectées ; et en engageant les communautés, particulièrement les leaders locaux et organisations à base communautaire, sur la</p>		

² Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

préservation de leur santé mentale et la gestion collective des traumatismes, à travers les mécanismes de justice communautaire inclusifs et les projets à intérêts communautaires. La prise en charge ciblera en priorité les femmes activistes, en appui à leurs initiatives locales de consolidation de la paix, les jeunes filles et garçons et les catégories les plus vulnérables, mais aussi les leaders locaux engagés dans les processus de réconciliation.

Le projet tire parti des structures locales d'appui psychosocial, de consolidation de la paix, de médiation (dont les femmes activistes) et de justice communautaire, afin de renforcer leurs capacités à intégrer les dimensions psychosociales de gestion des conflits communautaires et promouvoir les valeurs humanistes, le vivre-ensemble et la réconciliation. Enfin il vise la facilitation et la pérennisation des initiatives de paix en reconstruisant le tissu social altéré dans les zones du Projet et en favorisant la capitalisation des outils développés et des leçons apprises pour renforcer l'architecture nationale de la consolidation de la paix.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Les différentes étapes d'identification des besoins, d'élaboration et de finalisation du présent projet ont été consultatives et participatives et ont permis d'engager, dès avant l'élaboration du projet et jusqu'à la définition des interventions, les principales parties prenantes, et particulièrement les femmes, les jeunes, et leurs organisations faitières.

En effet, en prélude à l'élaboration de la note conceptuelle, une évaluation des besoins a été faite dans les deux zones du projet par ONU Femmes avec pour objectif l'évaluation de l'impact du conflit, dont la crise électorale de décembre 2020-janvier 2021, l'identification des mécanismes existants de réponse à la crise, les lacunes à combler ainsi que les acteurs présents sur le terrain et leurs caractéristiques. Ces évaluations, conduites entre mars et mai 2021, ont permis d'orienter les interventions du Projet, selon les besoins identifiés.

Durant l'évaluation, les groupes cibles ont été engagés, notamment les femmes et jeunes issus des diverses communautés, leurs organisations faitières, les groupes affectés tels que les populations déplacées et retournées, ainsi que les différentes communautés (y compris les groupes minoritaires).

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration de la note conceptuelle et du document de projet, plusieurs réunions ont été organisées avec les parties prenantes notamment le réseau des psychologues en Centrafrique, les cadres des Départements ministériels clés ainsi que le staff des Agences UN concernées. Ces réunions ont permis de présenter cette proposition de projet dans le cadre de l'initiative GPI. De plus, la présente proposition de projet se base sur l'évaluation de projets similaires soutenus par le Fonds PBF et a bénéficié de l'appui technique du Secrétariat du PBF en RCA.

La mise en œuvre du Projet s'appuiera sur les résultats de ces consultations et engagera les acteurs identifiés comme clés et représentants les groupes cibles, ainsi que le PBF afin de renforcer les synergies créées.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁴ : GM3

⁴ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

86.63% soit 1,299,429.83 USD

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁵ :

L'analyse de la situation met en évidence les éléments de sexo-spécificité : les effets des conflits sur la détérioration de la santé mentale des femmes, des filles et des garçons ; et sur l'aggravation de leur vulnérabilité. Ainsi, le projet propose un flux de bénéficiaires suivant les différentes catégories : femmes, jeunes filles, jeunes garçons, ainsi que des interventions qui permettront d'agir sur les dynamiques d'inégalité de genre qui engageront les hommes, et notamment les leaders communautaires, en vue d'une gestion inclusive et sensible au genre des mécanismes communautaires à mettre en œuvre dans le cadre du Projet.

Les rapports les plus récents sur la crise post-électorale font état de l'aggravation des violations des droits humains, y compris les violences sexuelles et basées sur le genre. C'est le cas notamment des violences commises à l'égard des femmes candidates aux élections législatives où, parmi les 245 candidates confirmées, 92 ont requis une assistance psychosociale offerte par ONU Femmes, et 9 cas jugés sévères ont été référés pour suivi médical. Cela a permis d'identifier l'ampleur du besoin en appui psychosocial et les gaps en termes d'accès à ces services, particulièrement en dehors de Bangui. A travers ses interventions relatives à l'appui psychosocial aux femmes victimes de traumatismes, et particulièrement les femmes activistes et femmes leaders, ONU Femmes a relevé la nécessité d'un appui psychosocial sur une période d'au moins 6-12 mois pour assurer une prise en charge plus efficace des traumatismes. C'est sur base des leçons apprises de ces interventions qu'un appui holistique sera offert à au moins 500 femmes activistes, contribuant ainsi à leur autonomisation et leadership et soutenant leurs initiatives en faveur de la consolidation de la paix au niveau local, et au moins 350 filles, parmi les 1.100 qui constituent les cibles de la prise en charge thérapeutique.

Au plan individuel on peut noter les interventions visant l'amélioration du bien-être psychologique et social, la résilience économique et les conditions de vie, toucheront environ 2.370 femmes et filles, tandis qu'au niveau communautaire, un environnement pacifié avec une réduction des risques de violation des droits humains, dont les VBG, et une gestion inclusive et sensible au genre des réalisations d'intérêt communautaires permettront d'impacter positivement les dynamiques de genre. L'inclusion d'au moins 40% des femmes et des filles dans les comités de gestion des réalisations d'intérêts communautaires sera également assuré.

Par ailleurs, le développement d'un programme de formation et de coaching des femmes et des filles, leaders et des agents psychosociaux communautaires dans les zones de mise en œuvre, permettra de renforcer les capacités relatives au suivi psychosocial et ainsi garantir aux femmes des communautés bénéficiaires d'obtenir une assistance durable et un référencement effectif lorsqu'elles feront face à des traumatismes.

De plus, l'appui aux initiatives des femmes activistes en faveur de la consolidation de la paix et appui aux pairs (y compris femmes déplacées, vivant avec un handicap, PVVIH, et autres communautés

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁵ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

vulnérables) au niveau communautaire permettra de renforcer le rôle de ces femmes activistes et créer des réseaux de soutien féminins qui sont capitaux pour encourager la cohésion sociale, l'entraide et la résilience des femmes qui y prennent part, avec des effets documentés sur l'ensemble de la communauté. Ces réseaux seront renforcés par la mise en place de groupes de paroles animés par les femmes leaders, appuyés par les agents psychosociaux communautaires, qui constitueront des espaces sûrs et sécurisés d'échanges et de recherche de mécanismes d'adaptation positifs face aux crises passées et de renforcement de la résilience aux potentiels chocs futurs.

Au niveau des connaissances et capacités mobilisées, l'élaboration des modules spécifiquement consacrés à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre des ateliers de formation et les campagnes de sensibilisation et la disponibilité d'une expertise en matière d'égalité de sexes et d'autonomisation des femmes dans l'équipe de mise en œuvre du Projet, permettra d'intégrer les questions de genre dans toutes les activités de renforcement de capacités et autres interventions.

Enfin, les achats sensibles au Genre seront promus et des mesures spéciales seront prises en faveur des achats auprès des groupements des femmes ou des entreprises dirigées par des femmes dans le respect des règles de compétitivité et efficacité.

Degré de risque du projet⁶ : 1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁷) : (2.3) Prévention/gestion des conflits

Le cas échéant, les résultats du SDCF / UNDAF auxquels le projet contribue :

Le présent projet contribue à la mise en œuvre du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement UNDAF+ (2017-2022) et son premier pilier « consolidation de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale » qui a pour objectif de contribuer à la consolidation de la paix, sécurité et cohésion sociale, en appui au premier pilier du Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA).

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue :

ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

ET particulièrement les cibles 3.4 ; et 3.5

ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Et particulièrement les cibles 5.1 ; 5.2 ; et 5.4.

ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Et particulièrement la cible 16.1

Type de demande :

Nouveau projet :

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

⁶ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁷ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁸ ONU Femmes</p> <p>Nom : [REDACTED]</p> <p>Signature [REDACTED]</p> <p>Nom de l'agence : </p> <p>Date et visa : 12/06/2023</p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : [REDACTED]</p> <p>Signature [REDACTED]</p> <p>Titre : [REDACTED]</p> <p>Date et visa : [REDACTED]</p>
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁹ UNFPA</p> <p>Nom : Agnès KAMIANI</p> <p>Signature [REDACTED]</p> <p>Nom de l'agence : [REDACTED]</p> <p>Date et visa : [REDACTED]</p>	<p>[REDACTED]</p>
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom : [REDACTED]</p> <p>Signature [REDACTED]</p> <p>Titre : [REDACTED]</p> <p>Date et visa : 12/6/23 [REDACTED]</p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>For Elisabeth SPEHAR [REDACTED]</p> <p>Signature [REDACTED]</p> <p>Sous-Secrétaire general pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date et visa : 14 June 2023</p>

⁸ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

⁹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

Révision de projet :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois : **3 mois**

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

Brève justification de la révision:

Au mois de mars 2023, le Projet a atteint un niveau significatif de mise en œuvre, avec plus de 75% des activités menées et les dernières tranches des partenaires virées pour usage. La deuxième tranche de financement PBF a été transférée aux RUNO (ONU Femmes, UNFPA) au mois de février 2023.

Cependant, la migration du système de gestion d'entreprise (ERP) Atlas vers Quantum par des agences des Nations Unies dont ONU Femmes et UNFPA, a considérablement ralenti la mise en œuvre du projet, de la fin de l'année 2022 à la fin du premier trimestre 2023. En raison de l'indisponibilité des fonctionnalités d'achats et de paiement notamment, l'apurement des engagements et la mise à dispositions des tranches financières aux partenaires locaux du projet ont été ralenties voire arrêtées, de même que les acquisitions et activités censées être prises en charge directement par les agences récipiendaires.

La reprise progressive des services de gestion via Quantum permet, depuis le mois d'avril, de reprendre les activités du projet et d'accélérer celles en attente depuis. Ainsi, l'extension sans coûts additionnels de trois (3) mois demandée devrait permettre : 1) de liquider les avances en attente, en particulier relatives aux activités mises en œuvre depuis décembre 2022 par les partenaires locaux et engager le paiement des tranches suivantes ; 2) finaliser l'accord de partenariat avec le Ministère de la Promotion du Genre portant sur la vulgarisation et la formation sur les protocoles de prise en charge MHPSS ; 3) finaliser les réhabilitations entamées à Bangassou et Bria (et notamment les maisons de femmes de Bria, les maisons de jeunes de Bangassou ainsi que les espaces communautaires pour l'écoute) et 4) finaliser les activités en cours, telles que la prise en charge psychosociale communautaire (activités résiduelles) et les mécanismes de paix et justice communautaire (suivi de l'opérationnalisation) à Bria et Bangassou.

Comme dit plus haut cette extension sera sans coûts additionnels, les lignes budgétaires restant dans la limite de celles définies dans le document de projet initial – y compris les coûts opérationnels et de personnel.

Par ailleurs, le projet faisant partie de l'évaluation en cohorte prévue par PBSO cette année, l'extension permettra de renforcer les activités de suivi et évaluation avec les fonds initialement prévus pour l'évaluation finale du projet.

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

La République Centrafricaine (RCA) se caractérise par une instabilité socio-politique chronique qui maintient le pays dans le quinté de queue des indices de développement humain dans le monde (selon l'Indice de Développement Humain IDH, 2020, le pays est 188^e sur 189). Cette situation favorise la résurgence des conflits intercommunautaires et les attaques répétées des groupes armés contre la population, malgré la signature d'un Accord de Paix (APPR-RCA) et sa mise en œuvre depuis février 2019. Ainsi, le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies dénombre 2.100 cas de violations de l'Accord de Paix de janvier à juillet 2021 (25% de plus qu'en 2020 durant la même période). De plus, de juillet 2020 à juin 2021, la Division des droits de l'homme de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA) a documenté 526 cas de violations des droits humains et droit international sur le territoire national affectant 1.221 victimes ; violences pour la plupart imputées aux groupes armés¹⁰.

Les épisodes de violents conflits armés en RCA se caractérisent par une fragmentation des groupes armés, une généralisation de la criminalité et du banditisme et des dynamiques de conflit localisées, prenant avantage d'une faiblesse de l'appareil étatique et d'une reconstitution lente de la chaîne pénale. En raison de ces conflits, plus d'un centrafricain sur quatre¹¹ vit en situation de déplacement forcé, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, sujet aux défis sécuritaires, économiques et sanitaires mais aussi sociaux et psychosociaux¹². L'alternance de conflits et périodes d'accalmie entraîne des mouvements pendulaires de déplacements vers les camps de PDI/réfugiés et retours dans les localités d'origine ou des zones de retour désignées. En décembre 2020, à la veille des élections, une nouvelle coalition armée, dénommée la Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC), a menacé de mettre à nouveau en péril le processus démocratique, provoquant un regain d'insécurité sur le territoire national et la recrudescence des mouvements de populations avec 450.000 personnes supplémentaires ayant fui leur domicile de mi-décembre 2020 à mi-mars 2021, 336.000 restant en RCA et 114.000 qui ont traversé la frontière vers les pays voisins¹³. Également, selon le rapport de la Commission sur les Mouvements de Population (CMP), au 30 novembre 2020 le nombre total des personnes déplacées internes en RCA était estimé à 630.834 personnes composé respectivement de 191.782 personnes sur sites et 439.052 personnes dans les familles hôtes. Ce contexte place la République centrafricaine, selon l'indice pour la gestion des risques INFORM 2021¹⁴, parmi les pays à risque très élevé, avec un score de 7,8, et le classe au 5^{ème} rang dans le monde du fait du niveau élevé de risque.

¹⁰ MINUSCA, OHCHR, *Rapport public sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire en République Centrafricaine durant la période électorale*, Juillet 2020-Juin 2021.

¹¹ Selon les données du Rapport de Situation d'OCHA de juillet 2021, 28% de la population est en situation de déplacement forcé avec 691.000 personnes déplacées internes (avec un pic de 742.000 atteint en mars 2021) et 699.000 réfugiés

¹² Voir Plan de Réponse Humanitaire 2021, OCHA

¹³ Source des données sur les mouvements de populations : OCHA, Juillet 2021

¹⁴ Voir l'Aperçu des Besoins Humanitaires (HNO) 2021

La fréquence élevée, voire la recrudescence des violences sexuelles et basées sur le genre est un fait particulièrement prégnant dans le contexte de crise en RCA. Une évaluation des besoins de protection réalisée par UNFPA (2021) auprès des femmes et filles déplacées internes venues des localités de Bangassou, Bambari, Bria, Kaga-Bandoro et Bossangoa, et résidant le 3^{ème} arrondissement de Bangui, révèle que l'insécurité dans les lieux de provenance est la principale raison de leur déplacement. Ces populations ont en effet été victimes de meurtres, d'enlèvements, de viols et violences sexuelles, de tortures et autres traitements cruels inhumains ou dégradants. Leur vulnérabilité tient ainsi à leur situation générale de pauvreté, de la fragilité du tissu social dans leur zone de provenance, mais également aux multiples chocs qu'elles ont subis et leur impact psychosocial. Le rapport annuel de monitoring de protection 2020¹⁵ du HCR mentionne que sur un total de 6.236 incidents de protection recensés, 2.918 (soit 47% du total et jusqu'à 57% dans la Préfecture de la Ouaka notamment) concernent les violences sexuelles basées sur le genre (VSBG), ce qui représente une augmentation de 17% par rapport à l'année 2019. De même, l'ONG internationale Danish Refugee Council (DRC)¹⁶ note à travers sa cartographie des risques que les violences basées sur le genre demeurent extrêmement répandues et de nature systématique. Interrogées sur l'existence de cas de viols dans leur localité, 73% des personnes affirment qu'il y a eu plus de 4 cas et/ou une augmentation des cas et qu'il n'existe pas de système de protection communautaire, alors que 43% d'entre eux affirment que les survivantes sont stigmatisées.

Plus récemment, les rapports des Nations Unies¹⁷ rapportent de nombreux cas de viols perpétrés par les groupes armés, les Forces armées centrafricaines et les forces bilatérales. Ainsi, de juillet 2020 à juin 2021, la Division des Droits de l'Homme a documenté 526 cas de violations et d'abus des droits de l'homme à travers le pays impliquant 1.221 victimes, dont 847 hommes, 146 femmes, 59 filles, 32 garçons et 137 victimes dont le sexe et/ou l'âge n'ont pas été établis. En juin 2021, on a enregistré pour l'unique mois un total de 745 cas de Violences Basées sur le Genre à Bangui et dans les régions dont 614 cas rapportés via le GBVIMS et 131 cas documentés par DDH. Cela représente une augmentation significative, au regard de la moyenne mensuelle d'environ 13 incidents documentés en 2020. Les cas de violences sexuelles (Viol + Agression sexuelle) comptabilisant près de 30%.

Ainsi, victimes des conflits successifs, de la perte de proches, de la destruction de leurs maisons et biens, des violations multiples de leurs droits, y compris les VSBG, et des conditions difficiles dans les camps de déplacés internes, les populations, et particulièrement les femmes et jeunes femmes, font souvent face à une détresse psychologique intense, combinée avec les difficultés physiques et morales de reconstruction d'une vie normale.

Cette chronicité des conflits génère selon les personnalités, soit une situation de déprime (*le sentiment que rien n'est plus possible*), soit de désinhibition (*le sentiment que tout est possible*), qui à leur tour peuvent conduire à des comportements extrêmes, anti-normes, ou autodestructeurs, et qui peuvent avoir un impact négatif sur les personnes elles-mêmes, leurs relations interpersonnelles et avec la communauté et *in fine* impacter les dynamiques locales des processus de paix. C'est ainsi que l'alternance entre les périodes de conflits et d'accalmie dans les sites du projet, Bria et Bangassou, les mouvements pendulaires de déplacements des populations et l'exacerbation des vulnérabilités qu'elle occasionne, est source de comportements de déprime et de perversité chez les femmes et les jeunes filles particulièrement.

15 UNHCR, Monitoring de protection ; année 2020

16 DRC, Rapport d'analyse des risques et tendances de protection, Janvier 2021

17 Voir notamment MINUSCA, OHCHR, 2021

En effet, affectées par la perte de leurs proches, la destruction de leurs maisons et biens, la perte de leurs revenus et moyens de subsistance, l'insécurité alimentaire, l'acquisition soudaine du statut de chef de ménage, l'exposition aux violences sexuelles et basées sur le genre, et les conditions difficiles dans les camps de déplacés internes, elles font face à une détresse psychologique aiguë, qui peuvent faire passer certaines femmes et filles de victimes à actrices ou vectrices de la perpétuation des violences et des conflits (ONU Femmes, 2018). L'évaluation d'ONU Femmes précitée a également permis d'identifier les manifestations de troubles de stress post traumatiques chez les femmes appartenant aux communautés ayant subi les violences ou victimes elles-mêmes de ces violences. En effet, elles manifestent les signes récurrents de crises de panique, d'insomnie et d'agressivité (sur le qui-vive et la défensive permanents), de faible estime de soi, de perception négative de l'homme ou comportements sexuels à risque. Ces troubles sont d'autant plus prégnants chez les femmes identifiées comme leaders, activistes des droits des femmes et engagées dans les initiatives de médiation/consolidation de la paix, qui sont perçues par les membres des groupes armés ou par les communautés peu ouvertes sur les droits des femmes, comme des éléments subversifs et dangereux. Elles font donc face régulièrement aux agressions, menaces et intimidations, enlèvements et tentatives d'enlèvements, viols et violences sexuelles ou bastonnades qui parviennent souvent à entamer leur motivation. Il en est ainsi de certaines de ces femmes leaders interrogées dans les sites de Bria et Bangassou, chez qui on a identifié des épisodes de burn out, du fait de leur envahissement par de grandes émotions négatives, dues à l'ampleur et la gravité des cas traités ou de l'hostilité à laquelle elles font face. La situation est d'autant plus préoccupante qu'il n'existe pas dans ces sites, une infrastructure de qualité dédiée à la santé mentale des victimes et auteurs de violences, capable d'offrir un suivi efficace et communautaire des cas de troubles mentaux, qui ont tendance à augmenter des suites de la résurgence des crises sécuritaires tel que lors de la crise électorale de décembre 2020-janvier 2021.

Il en est de même des hommes, qui vivent de grands stress du fait de l'érosion de leur autorité et leur impuissance à assumer leur rôle social de genre, et protéger leurs familles. Ces stress amènent souvent les hommes, notamment ceux affiliés aux groupes armés, à accentuer leur agressivité vis à vis des femmes, des filles, ou dans leurs rapports sociaux ou interpersonnels.

Chez les jeunes (filles et garçons), désormais sans protection familiale ou communautaire, qui deviennent « adultes » sans en avoir les moyens mentaux et économiques, il se crée souvent un sentiment de vulnérabilité et d'insécurité, qui occasionne un profond stress et un besoin de protection et d'assurance qu'ils peuvent trouver, dans les cas extrêmes, dans le rapprochement avec les groupes réputés violents, les comportements sexuels à risque, et la consommation des drogues de toute nature: alcool, tramadol, cannabis, colle forte. Parmi les comportements compensatoires, l'usage massif des drogues et autres substances psychoactives dont la responsabilité dans les dynamiques des conflits en RCA a été relevée. Ainsi, la consommation des drogues joue un double rôle nocif dans la pérennité des conflits et la violence en RCA : maintenir l'enthousiasme des combattants ou compenser le stress induit par le conflit, et alimenter l'économie de guerre. D'après les données de première source collectées par ONU Femmes¹⁸ on note une consommation de drogues de plus en plus accrue chez les hommes et les garçons - surtout ceux engagés dans des métiers qui requièrent de l'endurance physique et les membres (anciens et actuels) des groupes armés - mais aussi de plus en plus chez les femmes et filles notamment les travailleuses de sexe, commerçantes itinérantes, compagnes des membres des groupes armés, etc.

¹⁸ ONU Femmes, *Rapport évaluation qualitative des besoins dans les camps de déplacés*, 2021

Selon l'analyse participative produite en 2017 par le Gouvernement et les Nations Unies¹⁹, 26% des jeunes interviewés (de 10 à 35 ans) ont déclarés avoir déjà consommés de l'alcool, avec une plus grande prévalence pour les garçons (29%) que les filles (22%), avec la crise étant citée, lors des focus groupes, comme une opportunité pour certains de se « réfugier » dans l'alcool. Concernant la consommation de drogues, elle est plus élevée chez les 25-35 ans (6,5%) et 20-34 ans (5%) que la moyenne nationale. Malgré que son utilisation ne soit pas majoritaire, l'analyse « appelle à un contrôle plus accentué de la circulation de certaines catégories de drogues qui pénètrent facilement le pays (à cause de la porosité des frontières accentuée par la guerre) et le milieu des jeunes. Ainsi, importe-il d'avoir un encadrement des jeunes et des campagnes de sensibilisation à leur endroit sur les effets néfastes et nuisibles de la consommation de drogues et d'alcool sur les jeunes. En effet, l'alcool et la drogue constituent des sources importantes de l'altération physique et mentale des jeunes »²⁰.

Ainsi, la question de la santé mentale et du soutien psychosocial dans la consolidation de la paix en RCA concerne les personnes ou communautés qui manifestent des signes patents de stress post traumatiques ou de chocs émotionnels sévères à la suite du niveau inouï de violences sur elles-mêmes, leurs proches ou biens, ou dont elles ont été témoins oculaires. En dépit des apparences, les membres de ces communautés vivent avec un sentiment de haine et le désir de revanche, comme en font état de nombreuses enquêtes qualitatives au sein des communautés ayant été affectées par le conflit. De plus, à cause de la crise, le clivage ethnique, le fossé entre les différents groupes ethniques s'est élargi, mettant en péril le contrat social entre les différents membres de la communauté, dont les communautés retournées qui peinent à retrouver une place dans un tissu social altéré en profondeur par la crise. Selon une étude de Search for Common Ground²¹, il ressort que même en l'absence de conflits violents actifs, il existe des risques de conflits dû à l'absence de confiance existant entre les communautés (chrétienne et musulmane). Le rapport de l'étude expliquait que « les derniers conflits violents à Bangui [avaient] amplifié la méfiance et la haine entre les deux communautés. Par ailleurs, un rapport de la MINUSCA et HCDH²² fait état d'incidents et cas d'incitation à la violence et à la haine, amplifiés par l'usage des réseaux de partage d'information et alerte contre leur capacité à compromettre la paix dans le pays.

Ainsi, si l'on veut atteindre une paix durable, il faut rétablir ce contrat social et poser ainsi une bonne base pour la création d'un climat favorable à une paix durable et à la prévention de conflits communautaires futurs. En effet, le bien-être psychologique possède une forte capacité de renforcer le vivre-ensemble et la paix. Si la colère, la nervosité et l'agressivité, signes qui, lorsqu'ils sont récurrents, manifestent un mal-être psychologique et entraînent ceux qui les possèdent à commettre des actes de violences communautaires, alternativement, le bien-être psychologique peut limiter la manifestation de ces comportements en société et ainsi faciliter le vivre-ensemble. Ainsi, une personne disposant de bien être psychologique serait capable d'entretenir une bonne relation avec elle-même, et ainsi bien gérer son monde intérieur de pensées, de sentiments, et sa vie de manière positive, et avec son entourage, par la capacité

¹⁹ Gouvernement Centrafricain, Conseil National de la Jeunesse Centrafricaine (CNJCA), UNFPA, UNICEF, *Analyse Nationale Participative des Besoins et Aspirations des Adolescents et des Jeunes de 10 à 35 ans dans les Domaines de la Santé, de l'Éducation, de la Paix, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, de la Connectivité, des Sports et Loisirs*, Février 2017.

²⁰ Ibid, 2017.

²¹ *République Centrafricaine Conflit scan* : "Bolstering Judicial and Social Accountability processes in CAR (Bangui)", Search for Common Ground, août 2018.

²² L'incitation à la haine et à la violence en République Centrafricaine (2017-2020), Mission Multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA) et Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), 2020.

d'initier, de développer et de soutenir des relations interpersonnelles appropriées et satisfaisantes avec sa famille, son entourage, les amis et autres membres de la communauté.

Par opposition, les phénomènes de repli sur soi et de négativité ou pessimisme rendent les personnes atteintes de trauma, notamment les jeunes et les femmes, moins réactifs aux interventions en faveur de la consolidation de la paix. Ainsi, au niveau individuel, la santé mentale et le bien-être psychosocial sont définis comme le bien-être avec soi, sa famille et sa communauté. Au niveau sociétal, la paix durable suppose une bonne santé y compris mentale des membres de la communauté, mais aussi des méthodes collectives de règlements des traumatismes dus au conflit, fondation importante de la réconciliation et du vivre-ensemble.

De ce fait, les symptômes que nous pouvons considérer comme les conséquences psychologiques des événements traumatogènes ou encore des facteurs stressants qu'a vécus la population Centrafricaine en général et les habitants de la Haute Kotto et du Mbomou en particulier, tels que la frustration, la colère, la nervosité, l'évitement, le manque de concentration, les discours désorganisés, l'indifférence, l'isolement, les tics nerveux etc. peuvent entraîner la population à commettre des actes qui génèrent les disputes, la manifestation de la violence, la haine, la division, la discrimination, la vengeance, les conflits inter-ethnique, et le non-respect des droits humains, qui sont autant d'éléments nuisibles à la cohésion sociale, au vivre-ensemble et la consolidation de la paix. Par ailleurs, les Centrafricains, et particulièrement les victimes des actes de violences durant les conflits, ont une grande soif de justice : les enquêtes de perception sur la paix, la justice et la sécurité²³ révèlent que 57% des personnes interrogées estiment nécessaire de "juger les responsables des crimes" et de lutter contre l'impunité pour parvenir à la paix et à la réconciliation en RCA. Ainsi, la réduction des mécanismes d'auto-vengeance peut passer par la mise en place d'espaces communautaires (se basant sur les acteurs et plateformes existants de consolidation de la paix, tels que les comités locaux de paix et les femmes activistes qui sont engagés dans la médiation au niveau communautaire), en appui aux mécanismes nationaux de Justice transitionnelle en cours (à travers l'opérationnalisation de la Commission Vérité, Justice, Réconciliation et Réparation – CVJRR), qui promeuvent les valeurs humanistes, de mea culpa et de pardon, afin de rétablir un contrat social entre membres d'une localité, issus de différentes communautés.

Pourtant, les réponses adaptées tardent à prendre corps, car il subsiste un vide programmatique sur la question de la consommation croissante des drogues et de la santé mentale dans les politiques de gestion des conflits et de consolidation de la paix. En effet, ces questions ne sont abordées ni dans le « Plan de relèvement et de consolidation de la paix 2017-2021 », ni dans le « plan national de lutte contre les VBG » pour ne citer qu'eux. Cela se manifeste aussi dans les lacunes concernant les données statistiques intégrées sur la question. De plus, le manque de réponse adaptée aux traumatismes individuels et communautaires est un vecteur de pérennité de la violence et des conflits car le désir de revanche non-résolu crée une spirale sans fin de violences, et entretient une conflictualité permanente et de nouveaux cycles traumatiques, dans un contexte où la justice étatique est souvent inaccessible et quelque fois inefficace. L'analyse des acteurs engagés dans la prise en charge de la santé mentale permet d'identifier les lacunes de l'architecture de prise en charge actuel à faire face aux défis liés à l'envergure des problèmes de santé mentale causés par les conflits récurrents en RCA.

²³ PNUD, MINUSCA, et Harvard Humanitarian Initiative. Ces quatre sondages ont été organisés de 2017 à 2018 en RCA ainsi que dans un camp de réfugiés au Cameroun, en partenariat avec ONU Femmes, le HCRHCDH, l'équipe d'experts du Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence sexuelle en situation de conflit, le PBF.

Analyse des acteurs et principales parties prenantes :

Acteurs	Implications dans la dynamique du conflit
Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable des politiques publiques nationales et leur mise en œuvre ainsi que de la coordination de l'ensemble des acteurs œuvrant sur le territoire national - Absence de la prise en compte systématique de la santé mentale dans les interventions en faveur de la consolidation de la paix (non-mentionné dans le RCPCA notamment, mais existence de stratégies sectorielles à petite échelle, dont la mise en œuvre demeure peu visible) - Faible investissement public dans les structures de prise en charge de la santé mentale (lié notamment aux besoins énormes concernant la santé en général et les autres secteurs de base, dû au contexte national)
Centres spécialisés de prise en charge de santé mentale (publiques, privé, ONGs)	<ul style="list-style-type: none"> - Au niveau public, il n'y a qu'une structure de prise en charge de la santé mentale : à savoir le service de psychiatrie à l'Hôpital Général de Bangui. Il n'y a pas de centres spécialisés dans les zones de mise en œuvre - Il existe une structure religieuse, Fracarita, sise à Bangui et qui offrent des services de prise en charge spécifiques en réponse à certains troubles psychiatriques. Les services sont payables et donc pas accessibles à tous - Plusieurs Organisations non gouvernementales (ONG), surtout d'interventions humanitaires, intègrent l'appui psychosocial dans le paquet de services offerts aux survivantes de violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG). Cet appui est souvent prodigué en consultations dans les centres d'écoute, ce qui peut engager la question de l'accessibilité et de la potentielle stigmatisation des personnes qui s'y rendent. - Il n'existe aucune structure spécialisée dans la fourniture d'une gamme complète de services de réponse aux troubles mentaux dans les zones de mise en œuvre. L'accent étant davantage mis sur un appui psychosocial ponctuel, dans le cadre des interventions de projet. - Insuffisance d'expertise : le seul réseau de psychologues au niveau national demeure peu développé et outillé pour répondre à la forte demande (10 membres actuellement). Par ailleurs les techniques utilisées ne sont pas toujours adaptées au contexte national, et encore moins local.
Jeunes garçons et filles	<ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes, fortement majoritaires dans les zones de mise en œuvre, souffrent de divers traumatismes dus au conflit et à ses conséquences et n'obtiennent pas toujours l'appui nécessaire à leur relèvement durable (appui psychosocial, autonomisation économique, cadre familial stable, etc.) - Les jeunes sont plus vulnérables aux comportements à risques, tel que la consommation de substances

	<p>psychoactives, les pratiques sexuelles à risques, les grossesses précoces et non désirées, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'absence de prise de conscience des effets négatifs des facteurs de stress et trauma est significative au sein de ce groupe, qui est pourtant en période de transition et donc plus à risque de troubles psychiques et du comportement. - La santé mentale est reléguée à des groupes particuliers (victimes de VSBG, ou ceux présentant des manifestations aiguës de détresse psychologique) et n'est pas considéré comme un domaine prioritaire pour cette catégorie
Organisations de femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Les organisations féminines sont une plateforme primordiale de rencontres et partages des femmes, et souvent la première engagée lors de la survenue de traumatismes (dont VSBG), cependant, elles ne possèdent pas de moyens systématiques et l'expertise pour offrir une première réponse adéquate aux victimes et les orienter efficacement vers les centres spécialisés
Femmes, dont les femmes activistes au niveau communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes au niveau communautaire subissent, de la même manière que les hommes, les conséquences des conflits et déplacements. Cependant, le fait qu'elles revêtent de nouveaux rôles (à cause notamment de l'impossibilité de leurs conjoints de se déplacer dans les zones d'activité des groupes armés) et que reposent sur eux une majorité des activités domestiques (plus difficiles à assurer en contexte de déplacement notamment), elles s'exposent à plus de risques de voir les traumatismes et troubles apparaître ou être exacerbés. - Les femmes activistes des droits des femmes, ne sont pas toujours outillées sur les mécanismes d'adaptation communautaire positives en vue de gérer d'une manière autonome le stress dû au conflit. Par ailleurs, la charge émotionnelle supplémentaire des femmes leaders au sein des organisations à base communautaires (OBC) réside dans les cas de traumatismes qu'elles ont à gérer en premier recours, sans toujours avoir les compétences ou les connaissances nécessaires pour y faire face.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**²⁴, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Le présent projet contribue directement aux cadres stratégiques nationaux en matière de consolidation de la paix et particulièrement le Pilier 1 du Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) auquel s'aligne directement le premier pilier Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement UNDAF+ (2017-2022) concernant

²⁴ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

« Consolidation de la paix, sécurité et cohésion sociale », et particulièrement l'Effet 1 concernant la promotion et la contribution à la paix, la sécurité, la réconciliation et les droits humains par les institutions politiques et administratives.

Par ailleurs, les interventions du Projet s'inscrivent dans la mise en œuvre du Plan d'Action National de mise en œuvre de la Résolution 1325 qui a pour objectif d'assurer l'implication des femmes et l'introduction de leurs droits et besoins spécifiques en situation de conflits et de post conflits dans les programmes de consolidation de la paix, de relèvement économique. Il contribuera particulièrement au second axe stratégique relatif au renforcement de la participation pour une pleine et significative participation et un leadership fort des femmes, notamment à travers le renforcement des capacités (y compris mentales) des leaders féminins sur la résolution des conflits, la médiation et la consolidation de la paix, au niveau communautaire. Cela s'inscrit par ailleurs dans le cadre du Plan Stratégique d'ONU Femmes et la Note Stratégique du Bureau Pays, particulièrement en ce qui concerne le pilier « Femmes, Paix, Sécurité et Action Humanitaire ».

De plus, en permettant aux individus notamment les femmes, les filles, les jeunes et les hommes à avoir un équilibre mental afin de réduire les risques de violation des droits humains dont les VBG, le projet contribue à l'atteinte des ODD 3, 5 et 16 et troisième résultat transformateur de l'UNFPA d'ici 2030, portant sur « zéro violence basée sur le genre et pratique néfaste à l'égard des femmes et des filles ».

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Le présent Projet revêt un caractère novateur en ce sens qu'il adresse de manière spécifique les questions de santé mentale et de bien-être en lien avec le processus de consolidation de la paix et de relèvement en RCA. Comme déjà indiqué, les grands cadres programmatiques nationaux (RCPCA, APPR, Plan de Réponse Humanitaire, Stratégie Nationale VBG etc.) ne formulent pas de manière claire et nette des réponses en faveur de la santé mentale et du bien-être des populations dans le contexte de consolidation de la paix dans le pays. Néanmoins, l'appui psychosocial fait partie du paquet des services rendus aux victimes des violences basées sur le Genre ou violences sexuelles.

La mise en œuvre du présent projet va renforcer les acquis de divers projets comme apparaît ci-dessous :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Projet conjoint « Communication et sensibilisation pour la Cohésion sociale en RCA » (2019-2021)	UN PBF 3.557.390 USD	Le projet a consisté à faire en sorte que les populations ciblées (homme, femme et jeune) ont une meilleure compréhension de la mise en œuvre de	Complémentaire au niveau des résultats notamment sur les aspects de consolidation de la paix et la mobilisation communautaires.

<p>Mis en œuvre par ONU Femmes, UNFPA et Search for Common Ground</p>		<p>l'APPR, et grâce à une participation accrue, les jeunes et femmes sont impliqués dans la réalisation et la gestion des conflits, facteurs de</p>	<p>Capitalisation sur la mobilisation communautaire dans le Mbomou et sur les leçons apprises du Projet. Le présent projet consolide les interventions de sensibilisation sur la paix engagées dans le projet et permettent de répondre aux préoccupations courantes des femmes et jeunes (notamment drogues, et traumas).</p>
<p>Projet « Appui de restauration de la paix et du dialogue entre les communautés affectées par la transhumance transfrontalière (RCA/Tchad) » (2018-2020)</p> <p>Mis en œuvre par la FAO</p>	<p>UN PBF 3.000.000 USD</p>	<p>Le projet vise à renforcer le dialogue et la paix au niveau communautaire pour la prévention et la gestion des conflits entre communautés de cultivateurs et éleveurs</p>	<p>Les deux projets se complètent pour ce qui concerne le règlement pacifique des conflits entre les communautés et l'adoption des attitudes et de normes socioculturelles respectueuses de l'égalité entre les sexes et la réduction des violences basées sur le genre ainsi que l'accès des populations affectées aux services de prise en charge psychologique</p>
<p>« Projet d'appui aux victimes et aux populations Centrafricaines Pour accéder à la Justice et à la Vérité » (2019-2021)</p> <p>Mis en œuvre par le PNUD et ONU Femmes</p>	<p>UN PBF 4,500,000 USD</p>	<p>Le projet lance l'appui programmatique intégral des Nations Unies au processus et à l'architecture de la justice transitionnelle en RCA, en appui à la mise en œuvre de l'APPR et en répondant à la demande de justice et de vérité des victimes.</p>	<p>Ce projet complètera le projet d'appui aux mécanismes de justice transitionnelle à travers la mise en place de mécanismes communautaires pour favoriser et renforcer l'ancrage communautaire des initiatives de pardon et de réconciliation et offrir une meilleure compréhension du processus au niveau communautaire.</p>

<p>Projet « Femmes, arbres de Paix : Pionnières de la gouvernance locale inclusive en RCA » (2018-2020)</p> <p>Mis en œuvre par le PNUD et ONU Femmes</p>	<p>UN PBF 1,500,000 USD</p>	<p>Le projet est un mécanisme d'appui au Gouvernement dans le respect de ses engagements tant internationaux que nationaux à l'égard des femmes, ayant pour objectif de tirer profit des avantages et opportunités d'une plus grande participation des femmes dans les mécanismes formels de consolidation de la paix.</p>	<p>Le projet fondera ses interventions en faveur des femmes leaders et activistes communautaires sur le Projet pour la promotion de la participation des femmes dans les mécanismes de gouvernance locale.</p>
<p>Interventions des Acteurs Humanitaires à Bria et Bangassou (particulièrement International Medical Corps, Mercy Corps, Médecins sans Frontières)</p>	<p>Non déterminé</p>	<p>Dans le cadre de leurs interventions humanitaires et particulièrement l'appui aux femmes victimes de VSBG ainsi que les autres catégories vulnérables (personnes vivant avec le VIH, etc.), les acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans le cadre humanitaire particulièrement, offrent des services d'appui psychosocial et psychothérapeutique aux populations affectées. Ces interventions vont de la mise à disposition de personnels médicaux à l'ouverture de centres d'écoutes animés par des agents psychosociaux.</p>	<p>Le présent projet souhaite combler un gap en termes de capacités holistique et de disponibilité continue des services de santé mentale dans les zones de mise en œuvre. En effet, l'évaluation préliminaire des besoins a permis d'identifier un besoin, exprimé par les populations mais aussi les acteurs humanitaires et de développement en ce qui concerne le manque de ces services et l'impact que cela génère sur la manifestation des conséquences des traumatismes liés au conflit.</p>
	<p>CAR MPTF 800,151 USD</p>	<p>Le projet vise à appuyer les efforts</p>	<p>Les interventions dans le cadre du Projet ont</p>

Projet « Appui à la réponse à la Covid-19 en RCA » Mis en œuvre par OIM, ONU Femmes, PNUD, ONUSIDA	Autres sources 325,333 USD Total 1,125,484	nationaux de réponse à la pandémie de Covid-19, en mettant l'accent sur la sensibilisation, la prévention à Covid-19, incluant les personnes les plus vulnérables (notamment les personnes vivant avec le VIH et vivant avec un handicap), les activités de relèvement économique ainsi que les activités de santé mentale et d'appui psychosocial	permis d'apporter un appui en santé mentale aux personnes infectés par le virus du Covid-19 et leur entourage. Cependant, le projet a également permis d'évaluer l'ampleur des besoins en santé mentale et étant limité dans sa portée et le type de traumatismes pris en charge, le présent projet permettra d'élargir les interventions en santé mentale et collaborera avec les acteurs engagés dans le projet d'appui à la réponse Covid-19, qui a mobilisé des experts nationaux de santé mentale.
---	---	--	---

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

Le présent projet vient en réponse aux défis identifiés, relatifs à l'impact négatif d'une santé mentale et un bien-être psychosocial perturbé des femmes et des jeunes particulièrement sur une paix durable. Il vise à offrir une réponse psycho-thérapeutique individuelle aux catégories précitées (particulièrement les femmes activistes, les jeunes filles et garçons) combinée à une approche sociale communautaire, basée sur des thérapies collectives pour briser le cycle de la haine et promouvoir la vie positive et le vivre-ensemble.

L'orientation stratégique et l'approche du projet repose sur l'ingénierie sociale rationalisée déployée pour la transformation de la matière première sociale (acteurs, groupes cibles, scène sociale dominée par les traumatismes et les facteurs de détérioration de la santé mentale) en produit fini du projet. La transformation attendue vise une amélioration du vivre-ensemble dans les communautés ciblées en adressant les causes mentales et sociales des conflits communautaires, et elle sera mue par la dynamique du changement social dont le processus s'articulera autour de (1) l'identification des déterminants (agents, facteurs, conditions inhibiteurs et facilitateurs) du changement vers la guérison des traumatismes individuels et collectifs dans les sites d'intervention impliquant les communautés, (2) l'élaboration d'une stratégie pour amorcer un changement social en renforçant les déterminants facilitateurs et réduisant ou contournant les

déterminants inhibiteurs y compris : (i) la planification systématique à cycle trimestriel des interventions, (ii) le renforcement des capacités des personnes ressources et acteurs clés de mise en œuvre notamment les communautés à la base, les relais communautaires et les acteurs locaux des mécanismes de consolidation de la paix, afin qu'ils posent des actes décisifs quant au changement attendu et assurent la durabilité des interventions, (iii) la mobilisation multisectorielle inclusive des parties prenantes (dont les alliances stratégiques avec les praticiens de la santé mentale), (iv) la communication et le plaidoyer basé sur les connaissances générées par le projet, (v) le lobbying engageant les autorités supérieures de l'Etat en faveur de la mise en place d'un cadre des politiques publiques de consolidation de la paix qui intègre la question de la santé mentale dans les processus de consolidation de la paix, (vi) l'externalisation et la décentralisation de la prestation des services inducteurs du changement par la mobilisation synergique des experts nationaux et internationaux, (vii) la mise en place d'un mécanisme d'efficacité/durabilité à travers l'intégration des services dans les structures associatives existantes ; (3) un mécanisme de contrôle et de correction de l'effectivité du fonctionnement exhaustif et qualitatif des différents éléments du dispositif d'innovation et (4) la mesure de la situation ex-ante et de la situation finale ex-post pour apprécier le niveau de changement induit.

De manière plus concrète, les approches du projet se structurent autour des éléments suivants:

Une intervention basée sur l'évidence : Cette stratégie est fondée par le degré élevé de technicité du thème de la santé mentale et de guérison des traumatismes. Elle trouve ses fondements d'une part dans la faible disponibilité des données sur la question. Les enquêtes prévues dans le cadre du projet permettront de disposer des données quantitatives et qualitatives désagrégées par tranches d'âge et sexe pour apprécier les progrès entre situation ex-ante et de la situation finale ex-post à la survenue de l'action. Le processus de validation des résultats de l'étude sera participatif et impliquera tous les acteurs concernés par les questions de santé mentale et de guérison des traumatismes y compris les universitaires enfin de faciliter la vulgarisation et l'appropriation nationale. D'autre part, elle est motivée par l'inexistence à l'échelle du pays, d'un protocole de guérison des traumatismes liés au conflit assorti d'un système d'évaluation des progrès dans le processus de guérison. Elle reposera ainsi sur une recherche permanente et transversale comportant des études longitudinales et des évaluations. Elle permettra premièrement de renforcer le cadre de compréhension du phénomène de la santé mentale et des traumatismes liés aux conflits et doter les acteurs dans le domaine de données récentes sur le sujet, deuxièmement de fonder en pertinence la campagne de plaidoyer prévue pour la révision des politiques publiques de consolidation de la paix, et l'implication massive et directe des autorités supérieures du pays ; troisièmement, de mesurer régulièrement les évolutions dans la santé mentale des individus et les communautés ciblées ; et enfin, d'évaluer l'évolution des capacités des acteurs et intervenants. Les données collectées permettront par ailleurs de servir de plaidoyer en vue d'une mise à l'échelle des interventions prévues dans le cadre du Projet.

La démarche de révision, axée sur les personnes (*people driven*) des politiques publiques nationales de consolidation de la paix pour l'intégration de la question de la santé mentale

: En rupture avec la démarche classique Top Down d'élaboration des politiques publiques en matière de paix et prévention des conflits, la réforme envisagée obéira à une méthodologie qui consacre le changement normatif comme un produit d'une demande sociale structurée. En clair, il s'agira de préparer la société afin qu'elle intègre la pertinence de la question de la santé mentale dans les dynamiques de paix, et éprouve le besoin de participer aux réformes des politiques publiques en la matière, mais surtout qu'elle en fasse la demande par le biais de la société civile et de ses leaders.

La mobilisation communautaire : Afin de réaliser le changement attendu, il est nécessaire d'adosser à la stratégie globale, une démarche de mobilisation communautaire, qui crée un environnement favorable à la réceptivité, et au succès des activités du projet. Cette approche est d'autant plus importante que la question de la santé mentale demeure mal comprise voire tabou au sein des communautés, ce qui pourrait mettre à mal l'atteinte des objectifs stratégiques des interventions proposées. Il sera ainsi question de mettre en place une stratégie de mobilisation communautaire qui met en avant l'appropriation des thématiques discutées au sein des communautés et les rend actrices du changement escompté. Ce changement transformationnel sera déployé en 4 étapes inter reliées : Etape 1 **Briser l'indifférence** des communautés, et particulièrement les jeunes et des femmes au sujet de la question de la santé mentale et l'usage des substances néfastes et drogues ; Etape 2 **Prise de conscience** des communautés de sorte qu'elles commencent à considérer que les facteurs de détérioration de la santé mentale, y compris la drogue, comportent des répercussions négatives sur la paix, et commencent à le ressentir comme un problème à résoudre ; Etape 3 **Préparation de l'action** Les jeunes et les femmes en communautés se concertent, sous la conduite d'experts en mobilisation communautaire, au sujet de la forme appropriée de support ou d'action collective à engager pour le changement ; Etape 4 **Action** Les jeunes et les femmes – sous l'encadrement des experts commis – engagent les actions en appui à la réalisation des résultats intermédiaires et des hypothèses du projet. Plusieurs techniques de communication pour le changement de comportements (C4D) seront mobilisées dont l'utilisation du modèle SASA!²⁵ qui se décline en quatre phases détaillées ci-après : **Phase 1 (S - Start)** : les communautés améliorent leurs connaissances et leur compréhension de la question, de ses causes profondes et ses applications pratiques, et changent leurs attitudes pour aborder ces problèmes grâce à une approche de prévention fondée sur des preuves ; **Phase 2 (A - Awareness)** : les communautés prennent conscience de la nature erronée et dangereuse de la culture de la violence comme méthode de résolution des conflits sociaux ou familiaux et la pérennisation des facteurs d'altération de la santé mentale tels que la drogue ; **Phase 3 (S - Support)** : les acteurs et leaders communautaires, et particulièrement les milieux femmes et jeunes, renforcent leurs capacités et développent des compétences pour accompagner les agents de changement, et participer à l'action ; **Phase 4 (A - Action)** : les leaders communautaires disposant de ressources techniques et financières, s'engagent et sont responsables de mettre en œuvre des actions pertinentes, utilisent leurs ressources formelles et informelles pour promouvoir des normes sociales, des attitudes et des comportements favorables, la prévention des conflits, la promotion de la réconciliation et la promotion du vivre-ensemble au sein de la communauté.

La systématisation du principe "Do No Harm" : Les activités sont conçues et mises en œuvre suivant une approche de gestion permettant d'identifier et de minimiser les risques. Dans le contexte spécifique du projet, l'un des risques majeurs est la sécurité physique des leaders féminins et jeunes, les experts, les agents psychosociaux communautaires ainsi que toutes les personnes qui consentent à s'engager dans le projet. Par ailleurs, une attention et soin particulier sera octroyé aux personnes vulnérables dans la communauté afin d'assurer qu'elles bénéficient également du projet. C'est dans ce sens que le ciblage donnant la primauté aux femmes de troisième âge, veuves ou femmes chefs de ménage, adolescentes-mères a été fait (cf : Produit 2.3), car ces catégories se retrouvent fortement dépouillées des suites des conflits et manquent davantage de moyens de reconstruire une vie convenable. Afin que l'implication de ces personnes ne constitue une source de risques, le projet engagera en synergie avec les autorités (nationales et locales), des mesures de protection spécifiques et non-intrusives pour

²⁵ SASA ! est une approche de mobilisation communautaire développée par Raising Voices – une organisation à but non lucratif basée en Ouganda et œuvrant pour la prévention de la violence à l'égard des femmes et des enfants – pour prévenir la violence à l'égard des femmes et le VIH.

maintenir leur acception dans la communauté. De même, les séquences de justice communautaire (qui impliquent la révélation de la vérité) donneront lieu à des « suivis thérapeutiques » des victimes pour absorber définitivement le désir de vengeance, de sorte que les personnes qui ont décidé de se confesser ne subissent pas un choc en retour négatif. Par ailleurs, afin d'éviter les conséquences d'un ciblage trop restreint, l'appui psychothérapeute sera également prodigué aux hommes manifestant des signes de traumatismes pouvant être pris en charge ou référés vers les centres spécialisés de prise en charge. Cela permettra au dispositif local mis en place de ne pas être mis à mal et être accepté par l'ensemble de la communauté, y compris hors des cibles prioritaires du projet.

La synergie et la mutualisation des compétences entre experts internes et externes : La nécessité d'agir en synergie (interne – externe) s'impose pour 5 raisons : l'insuffisance qualitative et quantitative de l'offre locale de prise en charge clinique des traumatismes ; l'inexistence d'un protocole de prise en charge des traumatismes et les cas de détérioration de la santé mentale liés au conflit en RCA; la prise en compte des systèmes de valeur et de représentation dans la socio culture locale dans la définition des protocoles thérapeutiques qui rend nécessaire l'expertise locale ; la nécessaire durabilité qui commande de transférer les compétences aux acteurs locaux. Ainsi, une démarche étagée est prévue avec d'une part, au niveau 1, un pool d'experts nationaux et internationaux qui devra partager et mutualiser leurs compétences afin de définir un protocole thérapeutique adapté au contexte, et une stratégie d'utilisation du protocole; et d'autre part, au niveau 2, la constitution d'un pool d'intervenants ouvert aux agents psychosociaux (APS) ayant été solidement outillés, pour faire le suivi thérapeutique et veiller à l'observance du protocole par les acteurs à travers les engagements dans la communauté.

La combinaison des stratégies en poste fixe et en poste avancé pour la prise en charge des victimes d'addictions aux drogues et traumatismes : Il s'agit d'adapter les offres de services à la disponibilité et aux dispositions mentales des bénéficiaires, ainsi qu'aux imprévus du terrain. La stratégie de mise en œuvre du protocole devra détailler les principales articulations pour chaque approche, ainsi que les mesures de mitigation de gestion de risques inhérents pour chaque cas.

Un plaidoyer en vue du comblement de l'absence de la question de la santé mentale dans les politiques publiques (national et local) de consolidation de la paix : La stratégie de plaidoyer comporte 2 volets : Un premier qui est relatif à l'incitation de la demande communautaire de réforme des politiques publiques de dialogue et de consolidation de la paix, de sorte que la réforme soit le produit d'une volonté des communautés fortement exprimée ; et, un second qui est relatif à l'assistance technique aux décideurs pour la formalisation des projets de réformes. La première articulation se fera en 6 séquences : Séquence 1 : fourniture de l'assistance technique aux leaders sociaux et communautaires afin qu'ils puissent appuyer efficacement la campagne de plaidoyer notamment en participant à l'élaboration d'un agenda de réformes. Cette étape permettra ainsi de renforcer les capacités des OBC à porter et à défendre les réformes projetées ; Séquence 2 : Production/édition/dissémination d'un argumentaire de plaidoyer stratégiques à l'endroit des acteurs clés des politiques publiques; Séquence 3 : Conduite des consultations avec les influenceurs sociaux, les leaders communautaires et d'opinion pour obtenir leur support formel, etc. ; Séquence 4 : Débats publics au niveau national et local sur le contenu des réformes ; Séquence 5 : Campagne de lobbying : i/ Rencontres avec les parlementaires pour informer et sensibiliser les parlementaires ; ii/ Rencontres de plaidoyer avec les décideurs gouvernementaux sur les enjeux des réformes ; Séquence 6 : séminaire de formation des officiels et cadres chargés de la mise en œuvre du RCPCA, de l'APPR et autres initiatives de consolidation de la paix. La seconde articulation se fera en une intervention unique, relatif à une mission d'assistance technique

gratuite offerte aux services publics dédiées à la question de la paix, du dialogue et la prévention des violences et conflits en vue de la production des documents de politiques intégrant la santé mentale et des stratégies opérationnelles.

Contenu de l'agenda des réformes : Le plaidoyer en vue de la réforme des cadres politiques de prévention des conflits et de consolidation de la paix se structure autour des points suivants: i) engagement des autorités supérieures du pays et dans les localités à accompagner le projet par des facilités administratives, sécuritaires et logistiques ; ii) endossement par le gouvernement du protocole thérapeutique et de prise en charge des traumas individuels et collectifs liés aux conflits ; iii) plaidoyers des décideurs politiques et corps législatif en faveur de l'intégration de la santé mentale dans les politiques publiques de prévention des conflits et de consolidation de la paix ; iv) endossement et budgétisation par le gouvernement de la stratégie nationale de prévention et de prise en charge des drogues en milieux communautaires (jeunes et féminins).

Le renforcement de la résilience psychologique, de leadership et développement personnel des femmes activistes communautaires pour la paix : Cette approche complète accroît le potentiel des autres interventions, et accélère le processus de guérison mentale des leaders victimes de traumas et manifestant des signes de démotivation, tout en leur permettant de jouer pleinement leur rôle dans la consolidation de la paix au niveau communautaire. En effet, un défi du projet sera de minorer la tendance à la démotivation des femmes leaders engagées dans la médiation pour la paix et la défense des droits des femmes. Soit, toute situation qui constitue un risque pour la réalisation du changement attendu, et surtout sur la durabilité de l'impact attendu du projet sur la transformation des rapports sociaux. Cela sera notamment appuyé par le transfert des connaissances objectives (formation) au bénéfice des agents psychosociaux communautaires, qui, seul, est insuffisant pour générer la transformation mentale attendue notamment au sein des milieux de femmes. Ainsi, seule une démarche intégrée, alliant les composantes techniques et mentales, peut garantir leur efficacité, notamment leur résilience par rapport à la complexité des situations. Par ailleurs, des **subventions en cascade au bénéfice des femmes leaders pour la médiation** seront déployées après ou pendant les sessions en leadership et développement personnel. Elle vise à offrir une opportunité aux femmes leaders précédemment démotivées, pour parachever leur processus de guérison, de manifester les nouveaux paradigmes et schéma de pensée acquis lors des interventions en faveur de la consolidation de la paix au niveau local. Elle permet en outre aux femmes leaders d'asseoir et de renforcer leur influence et leadership en milieux communautaires à travers des projets de promotion des valeurs humanistes et la culture de la vie positive et la paix dans les communautés et à travers un appui concret envers les autres femmes, des communautés musulmanes et chrétiennes, et de contribuer à manifester les dividendes de paix au sein de la communauté. Ainsi, cette approche s'inscrira dans la mise en œuvre au niveau national du Plan National de mise en œuvre de la Résolution 1325, et particulier, le pilier concernant la participation effective des femmes dans la consolidation de la paix.

Les rencontres d'échanges/d'ouverture des personnes ressources de la justice communautaire : Cette stratégie complète simultanément le renforcement des capacités et le développement psychologique des acteurs. La rencontre d'autres cultures permet de relativiser la perception de la réalité, et d'affiner son savoir-faire. Le projet capitalisera cette tendance de la psychologie humaine en permettant aux personnes ressources, commis dans la mise en œuvre de la version centrafricaine des tribunaux communautaires comme mis en œuvre dans d'autres pays d'Afrique (Rwanda, Afrique du Sud, Mali, etc.), d'affiner leur approche et leur mentalité quant à la conduite de la justice communautaire. Dans cette perspective, le projet organisera des sessions de rencontres et d'ouverture de certains acteurs influents, impliqués

dans la justice communautaire avec leurs contreparties dans un pays cité comme un modèle de réussite de gestion positive des traumatismes liés par les violences, par la voie de la justice. Ces échanges pourront se faire en présentiel ou virtuellement selon le contexte de pandémie Covid-19. Cette approche favorisera par ailleurs le renforcement de la coopération sud-sud et le partage d'expérience sur les processus de consolidation de la paix.

Mise en place d'un mécanisme de suivi communautaire : la République Centrafricaine manifeste une forte diversité sociologique sur son territoire national (voir description du ciblage). Ainsi, la localisation, prise en compte et appropriation du projet au niveau local, est capitale pour assurer des interventions pertinentes et un suivi efficace et adapté aux réalités de chaque localité. Lancé dès l'identification des interventions du projet, l'engagement des communautés bénéficiaires du projet se fera tout au long du processus de mise en œuvre à travers l'établissement d'un mécanisme de suivi communautaire, composé des parties prenantes du Projet (représentants des partenaires de mise en œuvre, des organisations féminines et de jeunes engagés, autorités religieuses et locales, acteurs de développement engagés dans le domaine d'intervention, etc.), qui se réuniront régulièrement afin de coordonner, orienter et évaluer la mise en œuvre des interventions, et recevront dans ce sens l'appui technique du bureau de la coordination du Projet au niveau national. Ce mécanisme de suivi communautaire permettra notamment d'assurer une collecte régulière de données et feedbacks quant à la mise en œuvre des interventions et sera l'interlocuteur principal pour rendre compte des avancées sur le terrain, tout en favorisant la coordination locale des interventions avec l'ensemble des partenaires de mise en œuvre.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

L'impact attendu du projet est de promouvoir la réconciliation communautaire à travers la réduction du rôle nocif de la détérioration de la santé mentale au niveau individuel et de ses manifestations au niveau communautaire, sur la dynamique des conflits dans les sites du projet.

La réalisation de cette vision suppose une architecture de projet qui adresse rigoureusement, suivant une approche intégrée et inclusive, les problématiques spécifiques relevées dans les zones de mise en œuvre proposées. Les hypothèses de réalisation des interventions se déclinent comme suit :

Premièrement, les communautés affectées par les conflits et événements traumatogènes liés (et particulièrement la perte d'êtres chers, la violence des affrontements, les VSBG, etc.) gardent des séquelles qui affectent leur capacité de restauration d'un bien-être psychosocial après l'arrêt du conflit ouvert. Ainsi, engager les populations affectées, et particulièrement les femmes et les jeunes qui représentent la majorité de cette population, dans des activités de

consolidation de la paix et relèvement, présuppose de rétablir cet équilibre mental et psychosocial, en identifiant d'abord les facteurs d'altération de leur santé mentale, les manifestations les plus visibles de cette altération (et notamment la consommation de drogues et substances dangereuses), et en appuyant l'élaboration d'un protocole psychothérapeutique et interventions sociales de prise en charge adaptés. Par ailleurs, pour répondre, à plus grande échelle, aux traumatismes et altération de santé mentale liés aux conflits successifs en RCA, il est important de renforcer les connaissances et la mise en œuvre d'initiatives établissant les liens entre santé mentale et consolidation de la paix. Pour y contribuer, le Projet renforcera l'infrastructure nationale de santé mentale d'expertise technique et d'outils, notamment à travers l'intégration de cette question dans les politiques nationales.

Deuxièmement, les pertes en vies humaines, en biens et moyens de subsistance, la détérioration du contrat social entre membres des différentes communautés (y compris les communautés ciblées par les attaques, et les retournés), le besoin non satisfait de justice et la perpétuation de l'impunité entourant les actes commis durant les périodes de conflits, génèrent des sentiments de frustrations au sein des communautés et nourrissent les désirs de vengeance, qui se manifestent notamment par la récurrence d'attaques ou d'actes de violences d'une communauté à une autre ou envers les personnes les plus exposées (c'est le cas notamment des femmes activistes), pouvant mener à la longue à un potentiel cycle de haine sans fin. Ainsi la réponse individuelle aux traumatismes subis, ne saurait être complète si les conditions pour la création (ou recréation) d'un environnement favorable à la réconciliation, au vivre-ensemble et au relèvement ne sont pas assurées. Celui-ci suppose la recréation des liens entre les différents membres et les différentes communautés par le mea culpa public et la promotion des valeurs humanistes, mises à mal durant les exactions et autres violences qui ont cours durant les périodes de conflit et qui alimentent un désir de justice qui, n'étant pas encore satisfait par la justice formelle (voire ne pouvant pas nécessairement l'être, du fait de la nature de certaines rancœurs qui ne pourrait être adressées au niveau purement légal) peut engendrer les cycles de violence et vengeance évoqués plus haut. Ainsi, tirant parti des organisations locales (comités locaux de paix et de réconciliation, autorités religieuses et organisation féminines notamment), et des expériences réussies de justice communautaires (en RCA et ailleurs, dans les pays ayant été en conflit) le Projet se propose d'appuyer la mise en place et l'opérationnalisation d'un mécanisme de justice communautaire inclusif (afin que les femmes participent à la prise de décision, et que les considérations de genre soient prises en compte) qui complètera les processus de justice transitionnels nationaux en cours, par un ancrage de la culture de la vérité, la justice et la réconciliation au niveau communautaire.

De plus, il est important de restituer certains biens perdus et favoriser les conditions d'un relèvement, particulièrement pour les femmes les plus vulnérables (qui acquièrent avec le conflit un rôle plus important dans la subsistance de leurs foyers), notamment à travers les projets d'intérêts communs qui rendent visibles et tangibles les dividendes de la paix et de la réconciliation au niveau communautaire. Ces projets viennent en appui aux dynamiques locales d'adaptation (impulsés en majorité par les femmes activistes et leaders locales) et en réponse aux défis identifiés pour la reconstruction des communautés affectées. En effet, en l'absence de réponse holistique à la crise (dans des zones où les acteurs humanitaires et de développement ont quelquefois des capacités limitées d'interventions), les communautés mettent souvent en place des mécanismes d'adaptation négatifs qui peuvent nuire au processus de reconstruction. Le projet souhaite appuyer les initiatives locales de consolidation de la paix et ainsi impulser les mécanismes positifs d'adaptation et de résilience, à travers les projets de réhabilitation d'infrastructures locales, les initiatives envers les pairs et projets d'intérêts communs, qui seront mis en œuvre par les membres des

communautés et pourront être pérennisés par les communautés elles-mêmes au-delà de la durée du projet.

Par ailleurs, la prise en charge psychosociale et l'appui des initiatives de paix des femmes activistes permettra de renforcer leur rôle au sein des communautés, un rôle qui a été significatif durant les différentes périodes de conflit où les femmes ont contribué (et contribuent) à la médiation entre les belligérants au niveau local et engagent même les négociations entre divers groupes pour permettre l'accès aux civils et à l'aide humanitaire. Le renforcement de la résilience psychologique des femmes activistes et l'appui à leur engagement pour la paix, contribuera à renforcer leur rôle dans la consolidation de la paix au sein des communautés, tel que le soutien de premier secours en faveur des personnes exposées au danger et traumatés, ou encore l'instauration de la confiance et resserrement des liens sociaux entre les différentes communautés.

Ainsi,

Si on identifie les facteurs d'altération de la santé mentale et offre une prise en charge adéquate aux traumatés des populations affectées, et particulièrement les femmes, femmes activistes et les jeunes. Car les déséquilibres en santé mentale, les sentiments dépressifs ou l'esprit de vengeance empêche ces catégories d'être entièrement engagés dans la consolidation de la paix ;

Si les membres des communautés affectées comprennent l'impact de l'altération de la santé mentale due au conflit et sont conscients de ses manifestations quotidiennes, y compris dans les comportements individuels et d'autrui en société, et engagent ensemble dans un processus de changement de comportements, notamment en s'écarter de comportements nocifs et à risque (tel que la consommation des drogues) ;

Si les membres des communautés extériorisent leurs frustrations et sont détraumatisées, que les valeurs humanistes sont promues, notamment le mea culpa, le pardon et la réconciliation, et qu'ils contribuent à la mise en œuvre et bénéficient de projets d'intérêts communs leur permettant de recréer les conditions d'un mieux-vivre et du vivre-ensemble ;

Alors les conflits, et particulièrement la violence communautaire, pourront être réduits et prévenus, à travers le mieux vivre ensemble, le bien-être des communautés affectées et la qualité des liens entre les différents membres étant un pilier essentiel d'une appropriation locale des mécanismes de paix et relèvement. **Car** l'impact des facteurs d'occurrence et d'incidence des troubles mentaux générateurs de conflits sera réduit, particulièrement chez les jeunes et les femmes des sites du projet, et que les cadres sociaux et communautaires seront préparés et engageront de manière autonome dans des actions propices à la rupture de la spirale de la violence et des conflits et à la promotion de la cohésion sociale.

- d) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Résultat 1 : La santé mentale des femmes et des jeunes affectés par le conflit dans les zones de mise en œuvre, est améliorée à travers la prise en charge par un système de gestion des traumatés renforcé et professionnalisé

Ce premier résultat vise à offrir une réponse efficace aux déterminants et facteurs de perturbation de la santé mentale des populations, particulièrement les femmes et les jeunes, en intégrant les dimensions humaines, psychologiques et communautaires dans les causes sous-jacentes des violences communautaires, pour mieux les prévenir et les endiguer. En effet les facteurs d'altération de la santé mentale, et notamment l'usage des drogues et ses conséquences, les traumatismes liés au conflit et les frustrations et tensions internes sont à la fois des conséquences et de potentielles causes des conflits au niveau communautaire. Ce résultat a pour objectif de contribuer à rétablir un équilibre psychosocial, seul à même d'assurer la participation qualitative des femmes et des jeunes aux démarches de consolidation de la paix présentes et futures lancées dans leur localité. Ce résultat sera mis conjointement en œuvre par UNFPA – bénéficiant de l'expérience de l'organisation à travailler en faveur des jeunes et des femmes, ainsi que son expertise interne relative à la santé mentale – et ONU Femmes, qui utilisera son expertise de génération et gestion de connaissances relatives à l'autonomisation des femmes, y compris en contexte de conflit et post-conflit, et aux facteurs affectant leur autonomisation (cela faisant suite à des études similaires sur tous types de violences envers les femmes, y compris psychologiques). La mise en œuvre de ce résultat conduira également à la mobilisation, le renforcement de capacités et l'outillage d'une expertise nationale sur la question, en mobilisant les réseaux nationaux de psychologues et en déployant des agents psychosociaux communautaires issus des localités de mise en œuvre (pour assurer la meilleure compréhension des réalités locales et l'usage de langues locales, potentiellement autre que le sango). En comprenant et en agissant sur les déterminants de l'altération de la santé mentale, et contribuant au renforcement du système national de gestion de la santé mentale en faveur des personnes victimes de traumatismes, le projet contribuera ainsi à créer un environnement favorable pour une paix durable.

Produit 1.1 : Les traumatismes dus au conflit et les facteurs d'altération de la santé mentale des femmes et des jeunes sont identifiés et des solutions adaptées sont élaborées

La mise en œuvre de ce produit permettra d'assurer une meilleure compréhension des déterminants d'altération de la santé mentale, particulièrement des femmes et jeunes, et sur base des données collectées, offrir une réponse adéquate aux victimes de problèmes de santé mentale. Les données statistiques collectées notamment en milieu jeune faisant état d'une plus forte prévalence de l'usage des drogues que parmi le reste de la population, l'analyse de cette pratique et son impact sera également intégrée dans le protocole de collecte de données. Par ailleurs, une campagne communautaire visant le changement de comportement sera conduite dans les zones les plus exposées aux pratiques favorisant la détérioration de la santé mentale, dont les milieux jeunes et au sein des organisations féminines, afin d'appeler à une action commune et durable de tous les acteurs locaux en vue d'une meilleure compréhension de l'importance de la santé mentale et des moyens de la préserver.

Activité 1 : Etude statistique et qualitative des facteurs d'altération de la santé mentale en milieux jeunes et féminins et les corrélations avec les traumatismes et les dynamiques des conflits dans les sites. Cela impliquera la collecte des données et l'élaboration du rapport princeps, suivi de la validation du rapport et sa diffusion

Activité 2 : Conduite des consultations à la base au sein des organisations féminines et de jeunes, sur les connaissances, attitudes et pratiques liées à la santé mentale. Ces consultations à la base permettront de mieux comprendre le niveau d'appréhension de la santé mentale dans ces jeunes et offrira des données de base qui orienteront la campagne de sensibilisation et la

communication en vue d'un changement de comportement sur la question. Ces consultations permettront aussi d'orienter les interventions en faveur de l'amélioration du système de santé mentale sur base des lacunes identifiées au sein de ces groupes et ainsi pallier à d'éventuels inadéquations des services disponibles aux besoins réels des groupes cibles.

Activité 3 : L'appui à la mise en œuvre de solutions recommandées par l'étude statistique et les consultations à la base pour améliorer la prise en charge de la santé mentale au niveau local. Cette activité consistera à prendre connaissance et des recommandations faites dans les deux documents précités et identifier avec les organisations locales les solutions pouvant être apportées dans le cadre du Projet. Cela permettra au projet d'avoir un effet catalytique sur l'amélioration du système de prise en charge tout en impulsant une dynamique et en faisant le plaidoyer auprès des autres acteurs sur la mise en œuvre des recommandations de ces études.

Activité 4 : Campagne de sensibilisation des communautés sur l'importance de la santé mentale et l'impact des pratiques qui nuisent à sa préservation, afin d'amorcer un changement de comportement (voir orientation stratégique). La campagne de communication prendra en compte les différentes étapes du processus de changement de comportement, à savoir l'information/sensibilisation sur le problème, l'approbation, l'intention (en faveur du changement), l'application, la recommandation envers les pairs pour amorcer un changement de comportement similaire et ainsi entraîner un effet multiplicateur au sein de la société.

Produit 1.2 : Le système national et les mécanismes communautaires de gestion de la santé mentale sont renforcés

Ce produit s'inscrit en prélude au produit suivant relatif à la prise en charge des problèmes de santé mentale au sein des communautés. Il s'attellera premièrement à établir un protocole de prise en charge de la santé mentale issu d'un consortium de psychologues nationaux et internationaux, sensible aux dynamiques de conflit en RCA, adapté aux réalités locales et validé par les autorités nationales habilitées. Les activités sous ce produit permettront de doter l'appareil national de gestion de la santé mentale d'un protocole mis à jour et contextualisé sur la gestion des traumatismes psychologiques liés au conflit en RCA. Ce protocole sera enrichi par les expériences d'experts internationaux, qui seront mobilisés pour l'occasion, et des experts nationaux, qui offriront leur compréhension du contexte et bénéficieront d'un transfert de compétences et renforceront ainsi le pool national d'experts qui pourra être mobilisé dans le cheminement vers une paix durable. Il sera à ce titre partagé à l'ensemble des acteurs engagés dans le domaine afin de contribuer à améliorer les interventions existantes et futures.

Ce produit aura également pour objectif de mettre à l'échelle les observations faites dans le cadre du projet, à Bria et Bangassou, et partager des données qualitatives et quantitatives aux membres de la société civile, des décideurs politiques, du législatif ainsi que des partenaires engagés dans le développement afin d'assurer une meilleure compréhension des déterminants de la question de la santé mentale et leur impact sur la population. Ainsi, les données collectées alimenteront le plaidoyer auprès des autorités nationales (y compris législatives) permettant d'amorcer une transformation sociale à travers la meilleure prise en charge de la santé mentale dans les cadres nationaux de consolidation de la paix.

Au niveau communautaire, les acteurs engagés dans la gestion de la santé mentale seront formés et sensibilisés à l'usage du protocole et il sera déployé de manière spécifique un pool de 100 agents psychosociaux communautaires pour la prise en charge et le suivi des personnes présentant des traumatismes et autres affections de la santé mentale.

Activité 1 : Préparation et validation d'un protocole national de prise en charge et de guérison des traumatismes individuels et collectifs. Il se tiendra des réunions préparatoires et d'élaboration

conjointe (des experts locaux et internationaux) de l'ébauche du protocole et de son plan détaillé d'exécution dans les sites.

Activité 2 : Il se tiendra ensuite un Atelier national de consolidation et d'adoption du protocole officiel de prise en charge et de traitement des traumatismes individuels et collectifs liés aux conflits (l'atelier sera endossé conjointement par le ministère de la santé, le ministère de la promotion de la femme, ONU FEMMES et UNFPA)

Activité 3 : Plaidoyer pour l'intégration de la santé mentale dans les politiques de prévention des violences et de consolidation de la paix, en ciblant particulièrement les acteurs de la consolidation de la paix (nationaux et garants), le corps législatif (en charge de la préparation de lois et cadres légaux), les Ministères concernés mais aussi les acteurs de la société civile, nationale et locale (voir orientation stratégique)

Activité 4 : Sélection et renforcement des capacités des acteurs, et notamment les organisations à base communautaire féminines, et partenaires de mise en œuvre sur l'appropriation et l'utilisation du protocole. Cette activité permettra de renforcer les capacités des organisations partenaires, d'ores et déjà engagées au niveau communautaire dans les zones de mise en œuvre et ainsi amplifier l'impact du Projet sur les mécanismes existants de gestion de la santé mentale.

Activité 5 : Identifier, sur place, et procéder à la formation des agents psychosociaux et leur mobilisation sur base d'un guide de suivi psychothérapeutique des traumatismes au niveau communautaire. Les 100 agents psychosociaux communautaires conduiront des enquêtes sociales d'identification des bénéficiaires pour la prise en charge des addictions et problèmes psychologiques. Afin d'assurer un suivi effectif, une matrice d'évaluation et de sélection sera élaborée.

Produit 1.3 : Au moins 1.100 femmes et jeunes affectées par les traumatismes liés au conflit dans les zones de mise en œuvre sont prises en charge au niveau communautaire

La mise en œuvre de ce produit permettra d'implémenter le protocole de prise en charge de la santé mentale et ainsi d'offrir des soins psychothérapeutiques aux victimes identifiées dans les zones de mise en œuvre, à travers les agents psychosociaux formés à cet effet et qui seront déployés dans leurs zones de résidence, durant et après le Projet (car les agents sont issus des localités de mise en œuvre). Par ailleurs, les interventions reposeront sur les centres d'écoutes existants dans les zones de mise en œuvre afin de permettre une intervention plus efficace et pérenne. Les acteurs locaux de l'appui psychosocial verront aussi leurs capacités renforcées sur la prise en charge effective des cas de traumatismes liés aux conflits et le respect des vulnérabilités de genre, âge, handicap et autres.

La prise en charge psychothérapeutique fera l'objet d'un suivi régulier, monitoré à travers les carnets de suivi qui seront à la disposition de chaque agent psychosocial. Les victimes seront identifiées à travers les analyses préliminaires (dans le cadre des études et consultations) et dans les réseaux de référencement locaux. Par ailleurs, comme les agents auront une base communautaire, ils établiront des contacts directs avec les communautés, construisant une relation de confiance, à la base d'un ancrage communautaire effectif. Le ciblage sera particulièrement sur les femmes et les jeunes, cependant, afin d'assurer que le projet ne soit vu comme discriminatoire au sein des communautés, les hommes adultes présentant des signes de traumatismes et en besoin de prise en charge seront assistés, à hauteur de maximum 15% des personnes ciblées.

Les activités relatives à ce produit consisteront dans l'élaboration des plans trimestriels de consultations ; des consultations et séances de thérapies individualisées suivant la stratégie en

poste fixe (dans les locaux des OBC domiciliataires) et en poste avancé (dans les émissions radio locales dédiées & les domiciles des patients). L'identification d'au moins 500 bénéficiaires se fera notamment à travers les structures/maisons des jeunes afin de fournir la prise en charge des jeunes, filles et garçons, ayant des signes d'addictions ou traumatismes, tandis que 500 bénéficiaires, à raison de 85% de femmes activistes locales, se fera à travers les réseaux féminins et organisations féminines locales. Le suivi thérapeutique et soutien à l'observance du protocole thérapeutique impliquera le déploiement d'une « campagne d'intéressement » des bénéficiaires par un appui psychosocial conséquent ; l'élaboration d'une fiche de suivi pour chaque bénéficiaire ; les visites à domicile (VAD) ainsi que l'évaluation régulière de l'état mental des patients répertoriés.

Activité 1 : Identifier et assurer la prise en charge par les relais communautaires formés de 500 personnes, principalement des femmes, survivantes de violences et/ou traumatismes liés au conflit. Ces personnes bénéficieront de consultations en poste fixe et séances de thérapies individualisées, avec un ciblage particulier sur les femmes activistes locales.**Activité 2 :** Identifier et assurer la prise en charge psychothérapeutique, via les centres d'écoute des zones de mise en œuvre, sur base du protocole établi, pour les jeunes filles et garçons, au sein des Maisons/Organisations de jeunes, ayant des signes d'addictions ou traumatismes.

Résultat 2 : Les mécanismes de paix et de justice communautaires sont inclusifs, sensibles aux dimensions psychosociales du conflit et contribuent à promouvoir la cohésion sociale au sein des communautés

Ce second résultat s'appuie sur l'analyse de l'impact du conflit et des traumatismes qui en ont résulté, sur la vie en communauté et particulièrement les relations intercommunautaires. Les conflits successifs dans les zones de mise en œuvre ont résulté dans la perte en vies humaines, en biens et moyens de subsistances et dans la détérioration du contrat social, à l'origine de nombreux traumatismes au sein de la communauté. De plus, nombreuses attaques ont souvent été perpétrées par et/ou à l'encontre de membres de la communauté (ou d'autres communautés, particulièrement si l'on considère les clivages ethniques et/ou religieux existants) qui, en même temps qu'ils gardent un besoin non satisfait d'appui à la restauration de leur santé mentale, gardent également un besoin de rétablir la vérité sur les faits et de justice, piliers essentiels pour limiter les frustrations et désirs de vengeance qui perpétuent les cycles de violences communautaires.

Ainsi, en l'attente du retour de la chaîne pénale ou de mécanismes de justice et réparation locales, il demeure de nombreux blocages à un retour à une vie en communauté et des relations sociales normalisées. En appui et afin de compléter les processus nationaux de mise en place de mécanismes de justice transitionnelle dans les zones de mise en œuvre, les interventions de ce second résultat visent à enclencher un mécanisme de mea culpa, pardon et réconciliation, s'appuyant sur les structures de paix locales (comités locaux de paix et réconciliation, leaders féminines et de jeunes, etc.) qui permettra un retour à la cohésion sociale entre les membres des communautés affectées, tout en assurant une participation équitable des femmes, et particulièrement des femmes leaders, au sein de ces mécanismes. Ce mécanisme de justice communautaire facilitera la guérison des traumatismes collectifs en offrant un exutoire et une plateforme d'expression des traumatismes et ainsi favoriser une guérison holistique (en s'attaquant à la cause du trauma) des membres de la communauté, permettant ainsi une durabilité des interventions, renforcé par l'usage de plateformes communautaires existantes.

La mise en place de ce mécanisme sera appuyée par les expériences d'autres pays ayant à mettre en place des modèles réussis en réponse à leurs conflits et seront implémentés par les

agents psychosociaux déployés au sein des communautés pour faciliter l'expiation des traumatismes et briser le cycle de revanche et violence. Par ailleurs, ce résultat se base sur des interventions communautaires à fort impact qui verront la mise en œuvre de petits projets d'intérêts communs (tel que la réhabilitation collective des infrastructures communautaires, mais également de la maison ou du champ d'une ou des victimes...) pour encourager le rapprochement, la dé-traumatisation et recréer les conditions du vivre mieux (amélioration des conditions de vie) et du vivre ensemble (amélioration des relations interpersonnelles et des communautés) et ainsi consolider les acquis de la réconciliation et l'harmonie. Ces interventions seront appuyées par une campagne de promotion des valeurs humanistes et de la vie positive pour briser les ressorts de la haine.

Produit 2.1 : La mise en place et le fonctionnement optimal d'un modèle de justice communautaire inclusif qui travaille en synergie avec les mécanismes de justice nationaux existants est assurée

ONU Femmes est engagée dans l'appui au mécanisme de justice transitionnelle en RCA en assurant notamment l'intégration du genre et les considérations des femmes victimes de violences dans le contexte du conflit. Elle mettra en œuvre les activités de ce produit afin de renforcer le mécanisme national grâce à une approche communautaire et pilotée par les acteurs locaux, avec une participation importante des femmes. Le mécanisme de justice communautaire, établi ici, appuiera les interventions en faveur de la santé mentale et le bien-être psychosocial, particulièrement à travers la réponse concrète aux traumatismes (dont on retrouve les sources dans le conflit ayant affecté la communauté) et la création d'un espace d'expression qui contribuera à la prévention des traumatismes qui pourraient survenir dans le futur. Le modèle à mettre en place sera basé sur une analyse détaillée des mécanismes existants de justice communautaire et leur impact sur la réconciliation, et particulièrement en ce qui concerne les cas de violences faites aux femmes, ainsi que les leçons apprises et bonnes pratiques d'autres pays sur le continent.

Les activités du Produit sont comme suit :

Activité 1 : La première activité consistera à établir un état des lieux des mécanismes existants de justice formelles et traditionnels en vigueur et leur impact sur le processus de réconciliation. Il sera également question d'élaborer et procéder à l'adoption des règles et normes de justice communautaires qui seront mises en œuvre à travers les cadres communautaires (physiques et institutionnels).

Activité 2 : Cette seconde activité permettra la mise en place et l'opérationnalisation d'un mécanisme de justice communautaire, inspiré des modèles africains de justice communautaire et basé sur le mea culpa, le pardon et la réconciliation. Après le répertoriage des affaires devant être traitées, il sera constitué des sessions de justice communautaires, qui se tiendront selon un calendrier pré-convenu, pour lesquelles le suivi des cas traités sera assuré par les leaders formés à cet effet.

Activité 3 : La formation des leaders communautaires (composés des personnes notables et identifiés par leur rôle dans la communauté, et avec au moins 40% de femmes), engagés dans le mécanisme sur les principes de la justice communautaire et sur la prise en compte du genre, permettra de lancer les activités du mécanisme.

Activité 4 : Afin d'assurer un processus selon l'approche de ne pas nuire, il sera offert aux personnes s'engageant dans le processus, un appui psychosocial, afin de promouvoir une guérison d'éventuels traumatismes qui ressurgiraient à l'aune des sessions en communautés. Cela permettra particulièrement de renforcer le processus de guérison des victimes. Cette approche

sera renforcée afin de pallier les potentielles pressions externes aux individus qui influencerait leur capacité d'initier ou interrompre le processus d'engagement dans la justice communautaire.

Produit 2.2 : Le rôle des femmes activistes des droits des femmes et médiatrices en faveur de la paix est soutenu et renforcé

Ce produit s'adresse de manière particulière aux femmes activistes des droits des femmes, qui assurent un leadership et opèrent en médiatrices dans de nombreux conflits intercommunautaires. En effet, les femmes activistes des droits des femmes jouent un rôle clé dans la recréation du tissu social et le règlement de conflits pouvant mettre à mal la cohésion sociale. Cependant, leurs interventions possèdent un risque important de déstabilisation de l'équilibre émotionnel et psychosocial, du fait des traumatismes qu'elles rencontrent au quotidien. La mise en œuvre de ce produit permettra d'appuyer leur rôle de défenseuse de paix au niveau communautaires en identifiant les femmes les plus actives et ayant été affectées de traumatismes afin de leur fournir un appui psychothérapeutique (produit précédent) et établir/renforcer les réseaux d'entraide féminins à travers les groupes de parole et l'appui à leurs initiatives, permettant ainsi de renforcer leur travail au sein des communautés et en faveur de leurs pairs.

Activité 1 : Mettre en place 10 groupes de parole pour thérapie de groupe, au sein des Maisons/Organisations de femmes, sur orientations des experts psychothérapeutes nationaux et facilitation par les agents psychosociaux communautaires formés. Des sessions particulières de renforcement de capacités en auto-gestion du stress, guérison de blessures intérieures, leadership et développement personnel seront animées à travers les groupes de paroles.

Activité 2 : Appuyer des initiatives des femmes activistes en faveur de la consolidation de la paix, la médiation des conflits et l'appui aux pairs (y compris femmes déplacées, vivant avec un handicap, PVVIH, et autres communautés vulnérables) au niveau communautaire.

Produit 2.3 : Les projets d'intérêts communs sont mis en œuvre conjointement par les communautés pour favoriser la cohésion sociale et la consolidation de la paix

Ce second produit vise à la concrétisation de la réconciliation et du vivre-ensemble amorcé à travers les sessions publiques de justice communautaire. Il permettra d'accompagner le processus de cohésion sociale par des dividendes visibles, qui établiront d'autant plus la transformation des communautés et engageront les membres des communautés comme agents du changement en faveur d'une paix durable. Les activités prévues permettront ainsi une responsabilité collective vis-à-vis des biens communautaires, tels que les maisons des femmes et jeunes, les marchés, et autres infrastructures à usage des différents groupes (ethniques, religieux, âge, sexe, etc.). Par ailleurs, la mise en œuvre d'initiatives de promotion de la vie positive et des valeurs humanistes, à travers l'utilisation de différents médiums et plateformes culturelles, favorisera un changement des comportements au sein des communautés ciblées.

Activité 1 : Appui aux communautés, à travers les organisations féminines, de jeunes et les Comités locaux de paix et de réconciliation à la réhabilitation conjointe des infrastructures communautaires dans les sites, comme signe manifeste des dividendes de la paix.

Activité 2 : Appui à la fourniture des prestations compensatoires par la communauté aux victimes (réhabilitation collective de la maison ou du champ d'une ou des victimes...), avec une priorité pour les groupes les plus vulnérables, notamment les veuves, les femmes chefs de ménage, les victimes de violences, etc.

Activité 3 : Promouvoir les valeurs humanistes, et de la vie positive, à travers des campagnes de communication pour le changement de comportement et activités culturelles pour

promouvoir le vivre-ensemble. Pour ce faire, des psychodrames, cinémas itinérants et concerts publics dans les villages et quartiers seront organisés sur les thèmes de la drogue et ses ravages, les violences (VBG), la vie positive et le bien-être psychosocial, le patriotisme, la culture de la paix et la tolérance, les droits de l'Homme.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

- e) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

Le projet sera mis en œuvre dans les sous-préfectures de Bria (Haute Kotto) et Bangassou (Mbomou). Le choix de ces deux zones d'intervention a été réalisée avec la participation de l'ensemble des acteurs en s'appuyant sur des critères de vulnérabilité des jeunes et des femmes face aux traumatismes et la présence des agences du SNU. Il se justifie aussi par le fait qu'elles ont été à l'épicentre des différents conflits armés qui se sont traduits par les tueries, les déplacements massifs de la population, les enlèvements, les viols, le mariage des enfants, les pillages et les incendies des villages ayant comme conséquences l'augmentation de la consommation des stupéfiants, chez les populations en générale, les femmes et jeunes filles en particulier et dont les symptômes post traumatiques liées à ces événements sont visibles notamment chez les femmes et les jeunes filles. Les zones géographiques ciblées par le projet constitue des zones particulièrement touchées par la dernière crise politico-sécuritaire survenue entre décembre 2020 et février 2021 qui a exacerbé les critères de vulnérabilité des populations dans ces zones, et en particulier celle des jeunes et des femmes. Ces deux zones ont fait l'objet d'une mission d'évaluation des besoins par ONU Femmes entre mars et juin 2021, qui a abouti à l'élaboration du présent projet et ses interventions.

Située à l'est et centre du pays, dans la province de la Haute-Kotto, Bria cristallise beaucoup d'attention au regard du conflit centrafricain. La capitale de la haute-Kotto est le centre littéral des conflits armés complexes et imbriqués de la RCA. Elle est géographiquement située vers le centre du pays, avec une population estimée à 90 000 habitants dont plus de la moitié de cette population, près de 38 000 personnes vivant sur des sites de déplacés et autant hébergées dans des familles à Bria faisant de la ville le premier hôte de déplacés au niveau national.

Située au Sud-Est de la République Centrafricaine, à la frontière maritime avec la République Démocratique du Congo, la Préfecture de Mbomou constitue avec la Basse-Kotto et le Haut-Mbomou, la 6ème région de la République Centrafricaine. La préfecture de Mbomou, et Bangassou particulièrement, est principalement une zone de retour à la fois pour les réfugiés, avec de nombreux rapatriés spontanés qui avaient auparavant fui vers la République démocratique du Congo voisine, et pour les personnes déplacées, fuyant leurs villages vers des refuges plus sûrs au sein de la préfecture. Cependant, l'occupation par des groupes armés de certains territoires de la Préfecture et leurs activités continues (vols, rackets et taxations illégales des passants, violences sexistes, entraves à la libre circulation des personnes), contribue à la détérioration d'une situation déjà fragile, entraînant des mouvements pendulaires de populations et des difficultés à apporter une assistance et des secours durables aux populations affectées.

Le ciblage de ces deux zones de mise en œuvre s'est basé sur les critères de vulnérabilités par rapport au conflit et a été renforcée par une analyse des besoins sur place, en prélude à

l'élaboration du Projet, alimenté par les consultations avec les groupes cibles du projet, les acteurs locaux et la visite *in situ* des infrastructures existants de réponse aux besoins identifiés.

Le projet cible directement les jeunes et les femmes âgés de 15 ans et plus, qui seront identifiés en collaboration avec acteurs communautaires locaux, sur des critères de vulnérabilité définis dans les activités du Projet. Ceux-ci seront ciblés par les interventions du Projet et désagrégés par sexe et âge pour assurer une représentativité adéquate des groupes identifiés comme plus vulnérables. Ces groupes sont notamment les femmes leaders des organisations féminines et défenseuses des droits humains, les associations /mouvements des jeunes, les comités locaux de paix les agents psychosociaux communautaires, les organes décentralisés des Ministères de la promotion de la femme, de la famille et de la Protection de l'Enfant, de la Justice, de l'Action Humanitaire et Réconciliation nationale, de la santé, de la jeunesse.

Par ailleurs, le projet touchera des bénéficiaires indirects dans le cadre de ses activités communautaires et ses campagnes de sensibilisation notamment, avec un accent mis sur l'adaptation des plateformes aux cibles visés pour assurer une meilleure atteinte des objectifs.

N°	Catégorie Bénéficiaires	Femmes de plus de 35 ans	Hommes de plus de 35 ans	Jeunes filles de 15 à 35 ans	Jeunes garçons de 15 à 35 ans	Total
1	Populations des localités du Projets bénéficiaires directes des interventions du Projet (personnes bénéficiaires du suivi psychothérapeutique, des interventions de compensation, etc.). Un accent sera sur les critères qui accroissent la vulnérabilité des cibles, et notamment les situations de handicap, de positivité au VIH, et autres.	1.715	335	655	175	2.880
2	Populations des localités du Projets bénéficiaires indirectes des interventions du Projet (personnes participant dans les activités de justice communautaire, cibles des campagnes de sensibilisation, consultations à la base, etc.)	3.600	1.500	3.800	2.000	10.900
3	Acteurs étatiques nationaux et locaux	50	100	5	5	160
4	Membres de la société civile	150	90	50	50	340
		5.515	2.025	4.510	2.230	
TOTAL						12.280

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

ONU Femmes (agence lead de la mise en œuvre du projet), est l'entité des Nations Unies en charge de coordonner les efforts des agences du Système des Nations Unies, des gouvernements et de la société civile pour la promotion de l'égalité des Sexes et l'autonomisation de la femme dans tous les pays et dans tous les secteurs. Le Bureau Pays d'ONU Femmes en RCA participe depuis 2015 aux efforts pour augmenter la participation des femmes sur les questions de Femmes, Paix et Sécurité dans le contexte de la reconstruction post-conflit, la consolidation de la paix et un appui à la réponse humanitaire couplé d'un rôle de coordination des initiatives des agences des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au sein de l'équipe de pays (UNCT). Les interventions du Bureau s'étendent sur l'ensemble du territoire national, notamment à travers ses partenaires de mise en œuvre, organisations nationales et particulièrement les organisations féminines.

Le Bureau Pays ONU Femmes en RCA a déjà piloté plusieurs programmes en lien avec la thématique, entre autres : quatre Projets financés par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la Paix « Le Programme de Promotion de la participation politique et leadership des femmes dans la consolidation de la paix » ; le Projet « Femmes arbres de paix pionnières de la gouvernance locale inclusive », le Projet « Communication et Sensibilisation pour la Cohésion Sociale en RCA » ; et le Projet « Appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité ». A travers ces programmes, ONU Femmes a renforcé son intégration et son appui aux mécanismes locaux de paix, particulièrement en assurant la participation des femmes et le renforcement des mécanismes locaux de paix de prendre en compte les questions liées au genre.

Par ailleurs, le Bureau a mis en œuvre deux projets financés par le Gouvernement du Japon « Support to Transitional authorities in Central African Republic to strengthen women's participation in peace and security and assistance to women and girls affected by conflict » et « Support to inclusive Disarmament, Demobilization, Reintegration (DRR) and Gender responsive humanitarian response in CAR, un projet sous financement Gouvernement du Canada « Programme pour la promotion du leadership et la participation des femmes dans la vie politique et publique en République Centrafricaine (RCA) » ainsi que plusieurs initiatives sous fonds propres de l'organisation etc.

Il est reconnu que, pour des interventions catalytiques, un meilleur engagement des autorités nationales et acteurs de la société civile est nécessaires pour l'atteinte des résultats escomptés. C'est ainsi que ONU Femmes a développé des partenariats privilégiés avec la MINUSCA, et les agences des Nations Unies en RCA, les entités gouvernementales et publiques (Présidence de la République, Ministère de la Justice, Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant, Ministère de l'Action Humanitaire et de la Renonciation Nationale, Assemblée Nationale, l'Autorité Nationale des Elections, Université de Bangui etc) et plusieurs plateformes des organisations de la société civile dont entre autres : l'Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA) – l'organe faitière des organisations féminines, présentes - le volet national du Réseau des Femmes Leaders Africaines (AWLN), le Conseil National de

la Jeunesse (CNJ), ainsi que de nombreuses organisations féminines et en faveur de la promotion des femmes et filles (RELFECA, le RFEAMP, PFC, FADAEC, AFJC, MJP, G23 etc.), avec qui nous travaillons au quotidien et sur le terrain et qui nous permettent une grande capacité de mobilisation des femmes et filles, les principales bénéficiaires de cette proposition. Dans le cadre d'élaboration du présent projet, engagement a par ailleurs été fait avec des organisations féminines travaillant dans le domaine de la santé mentale, tels que le Réseau national des Psychologue, présidé par une femme, et l'ONG Flamboyant.

Le Mandat international de ONU Femmes en matière de promotion de l'égalité entre les sexes, son expérience dans la coordination des programmes conjoint financés par le PBF en RCA, sa participation au secrétariat technique de l'initiative africaine ainsi qu'élaboration de la stratégie nationale de la communication font d'elle l'agence Chef de file du présent financement du PBF en RCA.

L'UNFPA, est l'une des principales agences des Nations Unies responsable des progrès accomplis en matière d'égalité des sexes, au niveau institutionnel normatif et axé sur les résultats, des perspectives programmatiques et financières en République Centrafricaine. L'organisation est présente dans les zones du projet dans le cadre de sa mission de promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs, de l'égalité entre les sexes et violence basée sur le genre, de promotion de la participation des jeunes dans la consolidation de la Paix. Dans la mise en œuvre de ce projet, le Fonds a un avantage comparatif pour faire avancer l'égalité du genre au niveaux communautaires, en collaboration avec d'autres Entités de l'ONU et les acteurs du sous cluster violences basées sur le genre. En s'appuyant sur les normes minimales inter-organisation dans la programmation d'activité de lutte contre les VBG dans la situation d'urgence ainsi que les directives nationales en matière de soin de santé mentale, l'UNFPA est en mesure de réaliser les activités du produit du projet dont il est redevable. Par ailleurs en sa qualité de lead du groupe de travail de la jeunesse, l'organisation dispose d'outils et réseaux communautaire lui permettant de promouvoir et d'assurer une meilleure participation des jeunes et de femmes dans la mise en œuvre du projet à la fois tant qu'acteur et bénéficiaires du projet.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation de convocation : ONU Femmes Partenaires d'exécution : <i>Sélectionnés par un processus compétitif après validation du Prodoc</i>	3,168,414 USD	Budget institutionnel ; Donateurs	Bangui	20	1 Expert Femmes, Paix Sécurité et Action Humanitaire, 2 Experts sur les Violences Basées sur le Genre et la Justice Transitionnelle, 1 Expert sur le leadership et la participation politique

Organisation bénéficiaire : UNFPA	4,150,000 USD	Budget institutionnel ; Donateurs	Bangui	30	Spécialiste de genre et droits humain, femme paix et sécurité et violences basées sur le genre, Expert en gestion des cas des violences basées sur le genre en situation humanitaire, Expert sur jeune et consolidation de la paix
Partenaires d'exécution :					

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'**annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

ONU Femmes :

Chargé de Programmes, Femmes, Paix Sécurité (50%)

Assistant au Projet (100%)

Chargé de Suivi et Evaluation (100%)

UNFPA :

Spécialiste Genre, Droits humains et Violences basées sur le Genre

Expert National Jeune, Paix et Sécurité

L'équipe en charge de la mise en œuvre possède l'expertise liées aux questions de genre et de jeunesse en lien avec la consolidation de la paix et a déjà travaillé sur des projets similaires, permettant une prise en compte effective et adaptée au contexte des questions de genre et d'âge. Par ailleurs, ONU Femmes intégrera des modules de formation du marqueur genre et âge dans les sessions de renforcement de capacités des parties prenantes du Projet afin d'assurer une approche intégrée de ces questions dans la mise en œuvre du Projet et au-delà.

En tant qu'Agence lead, ONU Femmes assurera la coordination du Projet et le lien avec le Secrétariat PBF en RCA, à travers les rapports et l'engagement régulier à travers les réunions des comités techniques et autres réunions ad hoc nécessaires.

(Les mandats clés et autres termes de référence seront préparés à l'entame du Projet)

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
<p>La survenance des conflits/l'instabilité politique et les difficultés d'accès aux zones de mise en œuvre du Projet</p>	<p>Moyen</p>	<p>La coordination du projet fera un transfert de risque de sécurité en travaillant avec les organisations, les autorités locales et les structures techniques décentralisées de l'état pour qu'en cas d'insécurité empêchant le déplacement des Agences sur le terrain, les organisations locales continuent la mise en œuvre et partagent les informations, notamment à travers les comités sous-techniques du Projet qui assureront la coordination locale et la poursuite des activités.</p> <p>Par ailleurs, les activités seront accélérées pendant les périodes stables pour atténuer les potentiels retards dans la mise en œuvre.</p> <p>Pour le problème d'accès spontané aux zones de mise en œuvre, impliquer les OSC et les leaders locaux qui ont la capacité de travailler et de dialoguer aisément avec les belligérants même en période de troubles.</p> <p>Solliciter le soutien logistique de la MINUSCA, déjà engagée lors des phases préparatoires du Projet et qui a fourni un soutien lors</p>

		de l'évaluation préliminaire de la situation.
Troubles sociaux et politiques et difficultés de déplacements dans les zones de mise en œuvre consécutifs à l'organisation des élections locales dès avril 2022.	Moyen	<p>La mise en œuvre des activités préparatoires et du déploiement des équipes de mise en œuvre sur terrain se feront en prélude à la tenue des élections pour pallier à de potentielles limitations de mouvement durant la période électorale. Par ailleurs, les sensibilisations et communications relatives à la cohésion sociale et à la prévention de la violence (notamment due à l'utilisation de drogues et autres substances dangereuses) intégreront des modules relatifs à la citoyenneté, et la culture de paix en période électorale.</p> <p>Par ailleurs, l'équipe de coordination du Projet concertera régulièrement les acteurs des projets d'appui au processus électoral, au sein d'ONU Femmes et de l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux afin d'assurer un accès à l'information et les potentiels ajustements nécessaires.</p>
Mauvaise compréhension et acceptation des questions liées à la santé mentale et affiliations systématiques et uniques aux cas sévères de pathologies mentales	Moyen	Renforcement de la sensibilisation et éducation sur la santé mentale et lutte contre la discrimination à l'égard des personnes présentant des problèmes de santé mentale.
Le projet suscite des attentes et aspirations élevé auprès de la population, qui sont au-delà des capacités de réponse du Projet	Moyen	Dès l'entame de la mise en œuvre du Projet, la coordination du Projet saisira les autorités locales et les représentants des bénéficiaires du Projet pour

		<p>établir ensemble les critères de sélection et présenter clairement les objectifs et la portée du Projet, cela pour prévenir toutes attentes en dehors des activités prévues dans le cadre du Projet.</p> <p>Par ailleurs, les leçons apprises et résultats du Projet seront largement disséminés, de manière régulière, au sein des partenaires nationaux et internationaux, surtout ceux engagés dans le même secteur d'intervention, afin de faire un plaidoyer pour la poursuite et la consolidation des acquis du Projet, ainsi que la réponse à des besoins des populations qui ne sont pas pris en compte dans le cadre du Projet.</p>
<p>Faible Implication du gouvernement dans la mise en œuvre du projet</p>	<p>Moyen</p>	<p>Les Ministères identifiés dans le cadre du Projet seront engagés dans la mise en œuvre dès le lancement officiel du Projet, notamment à travers le Comité de pilotage, le comité technique avec tous les acteurs, et les missions de suivi conjointes.</p> <p>Un plaidoyer sera fait à l'endroit des Ministères identifiés, dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour l'implication des départements sectoriels et la désignation de points focaux dans les zones de mise en œuvre, lorsque ceux-ci sont</p>

		<p>présents sur place. Cela permettra une implication technique du Gouvernement dans la mise en œuvre du Projet qui renforcera son implication au niveau stratégique, à travers le Comité de Pilotage. Les points focaux seront largement sensibilisés sur les objectifs du projet et leurs expertises seront mis à contribution pour assurer une bonne progression des interventions vers les résultats attendus.</p>
<p>Aggravation de la pandémie de Covid-19 ou survenue d'une autre urgence sanitaire</p>	<p>Faible</p>	<p>L'aggravation de la pandémie de Covid-19 pourrait mettre à mal les déplacements à l'intérieur et hors du pays (notamment dans le cadre des visites de partages d'expérience). Si c'est le cas, la priorité sera mise sur le renforcement des mécanismes de suivi communautaires et l'utilisation de modes de communications digitaux/virtuels pour faciliter les échanges. Par ailleurs, les consultations en milieu communautaires se feront dans le respect des mesures barrières et pourront être ajusté à des groupes restreints de personnes pour assurer le maintien de la distanciation sociale.</p>

- d) **Suivi / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Le suivi évaluation du Projet intégrera l'approche de la Gestion Axée sur les Résultats et sera aligné sur la chaîne des résultats telle qu'articulée à la théorie de changement. Les intrants et les activités planifiées devront conduire à la réalisation des produits et l'atteinte des résultats.

Le suivi et l'évaluation du projet se fera à travers les outils programmatiques des agences récipiendaires et les cadres de rapportage périodiques du PBF. L'objectif de l'ensemble des activités dans cette rubrique sera d'assurer un suivi périodique des avancées de l'atteinte des résultats escompté et fournir des données qualitatives et chiffrées permettant d'évaluer cette avancée.

Les activités S&E débiteront par la conduite d'une enquête pour évaluer la situation de référence, ensuite un plan de suivi, d'évaluation et de capitalisation sera développé selon les principes de la Gestion Axée sur les Résultats. Ce plan comprendra plusieurs activités et permettra d'assurer la gestion des connaissances et de redevabilité du projet.

Les activités du plan de suivi et évaluation à mettre en œuvre incluent :

Activités	Objectif	Acteurs clés	Période
Suivi			
<i>Tenir les réunions du comité de pilotage</i>	<i>Donner les orientations au comité technique, revoir les rapports et entreprendre des révisions si nécessaires</i>	<i>Ministères impliqués Secrétariat du PBF RUNO Autres agences des Nations Unies ONG Bénéficiaires</i>	<i>Semestriel</i>
<i>Tenir les réunions du comité de technique à Bangui</i>	<i>Assurer une collecte régulière des données dans l'intervalle des missions de terrain planifiées</i>	<i>Ministères impliqués Secrétariat du PBF Autres agences des Nations Unies RUNO ONG Bénéficiaires</i>	<i>Trimestriel</i>
<i>Tenir les réunions des mécanismes communautaires de suivi dans les zones du projet</i>	<i>Assurer une collecte régulière des données dans l'intervalle des missions de terrain planifiées</i>	<i>Structures décentralisées des ministères impliqués ONG Bénéficiaires</i>	<i>Trimestriel</i>
<i>Revue à mi-parcours du projet</i>	<i>Etablir à mi-parcours le bilan de la mise en œuvre du projet et s'assurer du progrès vers les résultats. Actualiser l'analyse des risques et parties prenantes</i>	<i>Ministères impliqués Secrétariat du PBF RUNO Autres agences des Nations Unies ONG Bénéficiaires</i>	<i>Février 2023</i>
<i>Mission de terrain pour le suivi des progrès vers les objectifs du projet</i>	<i>Identifier régulièrement les défis et risques potentiels en vue d'apporter des mesures correctives significatives pour</i>	<i>Ministères impliqués Secrétariat du PBF RUNO Autres agences des Nations Unies</i>	<i>Trimestrielle</i>

Activités	Objectif	Acteurs clés	Période
	<i>l'amélioration de sa performance vers l'atteinte des résultats.</i>	<i>ONG Bénéficiaires</i>	
<i>Produire les rapports d'étapes</i>	<i>Documenter les réalisations du projet incluant les leçons apprises et les bonnes pratiques</i>	<i>Ministères impliqués Secrétariat du PBF RUNO Autres agences des Nations Unies ONG Bénéficiaires</i>	<i>Juin 2022 Novembre 2022 Juin 2023 Novembre 2023 Juin 2024</i>
Etudes			
<i>Etude de base : Analyse de la situation de référence</i>	<i>Etablir les données de base des indicateurs qui n'en ont pas Collecter les données nécessaires à l'évaluation de la situation de référence</i>	<i>Chargé de suivi évaluation En consultation avec les équipes de suivi évaluation des Agences et du Secrétariat du PBF</i>	<i>Janvier 2022</i>
<i>Etude sur la portée et les facteurs d'altération de la santé mentale, y compris les drogues, susceptibles de pérenniser le conflit dans les zones du projet</i>	<i>Identifier les facteurs d'altération de la santé mentale à Bria et Bangassou</i>	<i>Ministères impliqués Secrétariat du PBF RUNO Autres agences des Nations Unies ONG Bénéficiaires</i>	<i>Juin 2022</i>
<i>Etablir un état des lieux des mécanismes existants de justice formelles et traditionnels en vigueur et leur impact sur le processus de réconciliation</i>	<i>Etablir la cartographie des mécanismes existants de justice formelles et traditionnels en vigueur et leur impact sur le processus de réconciliation</i>	<i>Ministères impliqués Secrétariat du PBF RUNO Autres agences des Nations Unies ONG Bénéficiaires</i>	<i>Avril 2022</i>
Evaluation			
<i>Evaluation finale du projet</i>	<i>Déterminer à quel point le projet a contribué à la consolidation de la paix en RCA. Elle génèrera également des connaissances substantielles basées sur des faits en identifiant tous résultats inattendus et fera des recommandations constructives en vue de rendre durables les réalisations du programme. <i>Cette évaluation finale sera conduite par le Secrétariat PBF dans ses activités mandataires d'évaluation des projets du portefeuille PBF dans le pays.</i></i>	<i>Ministères impliqués Secrétariat du PBF RUNO Autres agences des Nations Unies ONG Bénéficiaires Equipes de consultants indépendants</i>	<i>Décembre 2023</i>

Un(e) expert (e) en suivi évaluation et reporting sera mobilisé (e) et affecté (e) à la mise en œuvre du Projet. Il/elle sera chargé(e) de la conception d'un plan et des outils de suivi évaluation, en collaboration avec les différentes parties prenantes du Projet, effectuera des missions de suivi, et prendra part aux différentes réunions du comité de pilotage du Projet. Il/elle complètera les données de référence du projet (par le biais d'une étude de base) et renforcera le cadre des résultats du Projet, particulièrement en précisant les indicateurs et données de base, en fonction des données collectées sur le terrain.

L'(e) expert (e) en suivi évaluation et reporting fera partie intégrante de l'Unité de Gestion du Projet basée à ONU Femmes, et collaborera et coordonnera les activités de suivi/évaluation pour l'ensemble du Projet.

Il est prévu au moins trois missions (à intervalle de six mois de mise en œuvre) de suivi conjoint impliquant tous les acteurs de mise en œuvre du Projet notamment les agences récipiendaires, les Ministères Sectoriels impliqués, les OSC et le Secrétariat PBF. Cette approche permettra d'identifier les défis et risques en vue d'apporter des mesures correctives significatives pour l'amélioration de sa performance vers l'atteinte des résultats.

Un budget de 140 000 USD sera alloué aux activités de suivi/évaluation. En effet, le projet faisant partie de l'évaluation en cohorte prévue par PBSO en 2023, en l'absence d'une évaluation finale indépendante conduite par l'Agence lead ONU Femmes, les activités de suivi et évaluation (avec les fonds initialement prévus pour l'évaluation finale du projet) seront poursuivies, particulièrement durant les trois mois d'extension du Projet.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

Afin de renforcer l'appropriation nationale et assurer la durabilité des interventions, il est prévu un transfert des connaissances en vue d'obtenir la transformation des cibles et bénéficiaires. Il est transversal dans le projet car il épouse tous ses résultats intermédiaires, d'opérer une transformation qualitative et durable des communautés, des organisations à base communautaires (OBC) domiciliataires des prestations, et les agents psychosociaux locaux sur le suivi thérapeutique, ainsi que les agents décentralisés de l'Etat. Il se fera suivant 2 modalités dont une première qui est dite classique (séminaires, ateliers) et une seconde dite permanente, qui s'accompagnera de la domiciliation d'un dispositif intégré de formation, au sein des structures associatives et acteurs locaux parties prenantes du projet. Cette domiciliation s'accompagnera de la formation du personnel de ces structures, pour en faire des relais efficaces de la duplication et de l'extension des formations. La domiciliation des dispositifs de formation au sein de ces structures permanentes est un élément de durabilité du projet.

De plus, l'élaboration et la mise en œuvre du Projet promeut l'appropriation nationale, à travers l'engagement des autorités nationales (à travers les Ministères) et locales (à travers les structures communautaires qui seront capacitées, engagées dans la mise en œuvre et assureront la durabilité des interventions. Par ailleurs, les connaissances collectées faciliteront les plaidoyers qui seront conduits à l'endroit des institutions nationales pour l'intégration de la question de la santé mentale dans les mécanismes de consolidation de la paix.

Enfin, les études menées, données collectées et leçons apprises du Projet seront partagées durant le projet et après, avec les autorités nationales, partenaires nationaux et internationaux et praticiens de la santé mentale afin d'en assurer la capitalisation. Le projet ayant pour objet des interventions novatrices et catalytiques, une documentation détaillée des leçons apprises permettra de mobiliser des ressources d'autres partenaires afin de mettre à échelle ces interventions, dans le reste du pays, voire ailleurs.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants: 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençage des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	X		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	X		
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?	X		Les discussions avec le Ministère du Plan et les Ministères sectoriels ont été tenus en amont de la signature du présent produit
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?	N/A		
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	X		
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	x		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	x		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	x		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	x		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	x		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		x	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		x	

<p>8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.</p>	<p>x</p>	<p>Les coûts du personnel de projet et une part des coûts seront soutenus par les Agences mise en œuvre.</p>
---	----------	--

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.²⁶
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

²⁶ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1: La santé mentale des femmes et des jeunes affectés par le conflit dans les zones de mise en œuvre, est améliorée à travers la prise en charge par un système de gestion des traumatismes renforcé et professionnalisé</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) Cible 3.4 Cible 3.5 Cible 16.1</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>Indicateur 1 a % de la population des zones de mise en œuvre qui a accès aux services de prise en charge de santé mentale (désagrégé par sexe et âge)</p> <p>Niveau de référence : TBD Cible: TBD</p>	<p>Situation de référence, Rapports OMS (Etude : Dépression et Autres Troubles de Santé Mentale), Données des enquêtes statistiques nationales</p>	<p>Recrutement du staff du projet</p> <p>Conduites de la situation de référence par le spécialiste S&E</p>
	<p>Indicateur 1 b % de personnes interrogées qui indiquent avoir une meilleure compréhension de la santé mentale et des moyens de la préserver (désagrégé par sexe et âge)</p> <p>Niveau de référence: TBD Cible : TBD – amélioration d'au moins 30% entre les données de base et les données finales</p>	<p>Situation de référence, Rapport d'évaluation Finale, Étude sur les facteurs d'altération de la santé mentale, Connaissances, les Attitudes, les Pratiques (CAP), Enquêtes de perception</p>	<p>Lancement officiel du projet</p> <p>Mis en place du comité de pilotage (puis des comités techniques et mécanismes de suivi communautaires)</p>
	<p>Indicateur 1 c Nombre de structures communautaires offrant des services professionnels de santé mentale</p> <p>Niveau de référence : TBD (déterminé par le rapport de situation de référence) Cible: TBD</p>	<p>Situation de référence, Rapport d'évaluation Finale, Données statistiques OCHA/OMS au niveau local</p>	<p>Mises en œuvre par les partenaires de</p> <p>mise en œuvre, les étapes sont les suivantes : Signature des MOU avec les OSC partenaires</p>
	<p>Indicateur 1 d Degré de satisfaction des populations par rapport à la qualité du système de prise en charge de santé mental local (désagrégé par sexe et âge)</p> <p>Niveau de référence : TBD Cible : TBD</p>	<p>Situation de référence, Enquête de perception, Rapport d'évaluation Finale</p>	<p>d'Exécution du projet ; Rencontre de sensibilisation des communautés</p>

	<p>Produit 1.1 Les traumatismes dus au conflit et les facteurs d'altération de la santé mentale des femmes et des jeunes sont identifiés et des solutions adaptées sont élaborées</p> <p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>1.1.1 Conduire une étude statistique et qualitative des facteurs d'altération de la santé mentale en milieu jeunes et féminins. les corrélations avec les traumas et les dynamiques des conflits, ainsi que l'évaluation des réponses existantes dans les sites</p> <p>1.1.2 Conduire des consultations à la base, engageant particulièrement les organisations des femmes et jeunes à base communautaires, sur les Connaissances, Attitudes et Pratiques liés à la santé mentale</p> <p>1.1.3 Appuyer la mise en œuvre des solutions recommandées par l'étude statistique et les consultations à la base pour améliorer la prise en charge de la santé mentale</p> <p>1.1.4 Organiser une campagne de sensibilisation, utilisant les méthodes de sensibilisation communautaires, les radios, les médias de masse, dans le cadre de la Journée Mondiale de la Santé Mentale (10 octobre) envers les leaders locaux et les communautés sur l'importance de la préservation de la santé mentale et l'impact néfaste de l'usage des drogues et autres substances dangereuses</p>	<p>Indicateur 1.1.1 Disponibilité d'un rapport final de l'étude sur la portée et les facteurs d'altération de la santé mentale et son impact sur le conflit Niveau de référence: Non Cible: Oui</p> <p>Indicateur 1.1.2.a Disponibilité des données de l'analyse CAP sur la santé mentale (désagré par sexe et âge) Niveau de référence : Non Cible : Oui</p> <p>Indicateur 1.1.2.b Nombre de personnes participant aux consultations à la base sur la santé mentale (désagré par sexe et âge) Niveau de référence : 0 Cible : 700 (dont au moins 70% de femmes et filles)</p> <p>Indicateur 1.1.3 Nombre de solutions pour améliorer la santé mentale appuyées par le Projet Niveau de référence : 0 Cible : 5</p> <p>Indicateur 1.1.4 Nombre de personnes touchées par les campagnes de sensibilisation sur la santé mentale et l'impact néfaste de l'usage des drogues et autres substances dangereuses (désagré par sexe et âge) Niveau de référence : 0 Cible : 5000 (dont au moins 50% de femmes et 60% de jeunes)</p>	<p>Rapport d'étude</p> <p>Rapports de l'analyse Rapports d'activité</p> <p>Rapports d'activités Liste de présence</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Etude de base Enquête de perceptions Evaluation Finale</p>	
--	--	---	---	--

	<p>Produit 1.2 Le système national et les mécanismes communautaires de gestion de la santé mentale sont renforcés</p> <p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>1.2.1. <i>Organisation de deux rencontres de haut niveau entre les experts nationaux et internationaux pour la préparation et validation d'un protocole et d'outils pour la prise en charge psychothérapeutique et le suivi en vue de la réduction des traumatismes liés au conflit</i></p> <p>1.2.2. <i>Organisation d'un Atelier Stratégique pour la présentation et adoption du protocole de prise en charge thérapeutique par les autorités nationales</i></p> <p>1.2.3. <i>Conduire un plaidoyer pour l'inclusion de la santé mentale dans le processus de consolidation de la paix, envers les acteurs nationaux et leurs partenaires engagés dans la consolidation de la paix, ainsi que le corps législatif</i></p> <p>1.2.4. <i>Identification et renforcement de capacités des acteurs locaux, et notamment les organisations à base communautaire féminines et autres parties prenantes sur l'appropriation et l'utilisation du protocole</i></p> <p>1.2.5. <i>Identifier et assurer le renforcement de capacités de 100 agents psychosociaux communautaires dans les zones de mise en œuvre pour assurer un suivi psychothérapeutique communautaire des personnes présentant des traumatismes</i></p>	<p>Indicateur 1.2.1. Existence d'un protocole national mis à jour de prise en charge psychothérapeutique et de suivi des traumatismes liés aux conflits en RCA</p> <p>Niveau de référence: Non Cible: Oui</p> <p>Indicateur 1.2.2 Nombre d'acteurs nationaux qui ont participé à la validation du protocole et les outils de prise en charge et le suivi psychothérapeutique</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 150</p> <p>Indicateur 1.2.3.a Nombre de représentants du Gouvernement, de la société civile, et partenaires clés sensibilisés sur l'inclusion de la santé mentale dans la consolidation de la paix, à travers le Projet</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 200</p> <p>Indicateur 1.2.3.b Nombre d'initiatives en faveur du renforcement de l'inclusion de la santé mentale dans le cadre légal et de développement national</p> <p>Niveau de référence: TBD (les données seront mises à jour sur base de l'étude statistique, voir activité 1.1.1.) Cible: 5 (appuyés par le Projet)</p> <p>Indicateur 1.2.4.a Nombre d'organisations à base communautaires œuvrant dans le domaine de la santé mentale qui ont des capacités renforcées</p>	<p>Rapport de validation du protocole</p> <p>Rapports d'activités Liste de présence Rapport de l'atelier de validation du protocole</p> <p>Rapports d'activité Evaluation Finale</p> <p>Rapports d'activités Evaluation Finale</p> <p>Rapports d'activités Liste des acteurs tels que partagés par les acteurs locaux (OCHA, OMS, Préfecture)</p>	
--	--	--	---	--

		<p>Niveau de référence : 0 Cible : 20 (dont au moins 10 organisations féminines et de jeunes)</p> <p>Indicateur 1.2.4.b Personnels et relais communautaires formés et engagés dans l'appui psychosocial dans les zones de mise en œuvre</p> <p>Niveau de référence : TBD (les données seront mises à jour sur base de l'étude statistique, voir activité 1.1.1) Cible : Augmentation d'au moins 30%</p> <p>Indicateur 1.2.5. Nombre d'agents psychosociaux communautaires formés et déployés localement dans le cadre du Projet (désagrégé par sexe)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 100 (dont 40% de femmes)</p>	<p>Rapports d'activités, Liste des agents psychosociaux et émargements mensuels</p> <p>Rapports d'activités, Liste des agents psychosociaux et émargements mensuels</p>	
	<p>Produit 1.3</p> <p>Au moins 1.100 femmes et jeunes affectées par les traumas liés au conflit dans les zones de mise en œuvre sont prises en charge au niveau communautaire</p> <p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>1.3.1 Identifier et assurer la prise en charge par les relais communautaires formés de 500 personnes, principalement des femmes, survivantes de violences et/ou traumas liés au conflit</p> <p>1.3.2 Identifier et assurer la prise en charge psychothérapeutique, sur base du protocole établi, pour les jeunes filles et garçons, au sein des Maisons/Organisations de jeunes, ayant des signes d'addictions ou traumatismes</p>	<p>Indicateur 1.3.a % des personnes victimes de violences, ayant des traumas ou des signes d'addictions, qui présentent une amélioration de leur bien-être psychosocial des suites de la prise en charge psychothérapeutique selon le carnet de suivi thérapeutique (désagrégé par sexe et âge)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 60%</p> <p>Indicateur 1.3.b Nombre de cas graves de pathologies mentales référées vers des structures appropriées de prise en charge psychiatriques (désagrégé par sexe et âge)</p>	<p>Rapports d'activités, Bilans psychologiques de base et Rapports compilés des carnets de suivi thérapeutique,</p> <p>Rapports d'activités Données statistiques collectées des institutions de référencement et structures de prise en charge</p>	

		<p>Niveau de référence : TBD ((déterminé par les données statistiques du rapport de situation de référence) Cible : TBD</p> <p>Indicateur 1.3.1. Nombre de personnes survivantes de violences ou victimes de traumas ayant beneficiés d'une prise en charge psychothérapeutique dans le cadre du Projet (désagrégé par sexe)</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 600 (dont au moins 85% de femmes)</p> <p>Indicateur 1.3.2 Nombre de jeunes filles et garçons ayant des traumas ou des signes positifs aux addictions ayant beneficiés d'une prise en charge psychothérapeutique dans le cadre du Projet (désagrégé par sexe)</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 500 (dont 75% filles et 25% garçons)</p>	<p>Rapports d'activités, Bilans psychologiques de base et Rapports compilés des carnets de suivi thérapeutique,</p> <p>Rapports d'activités, Bilans psychologiques de base et Rapports compilés des carnets de suivi thérapeutique,</p>	
<p>Résultat 2 Les mécanismes de paix et de justice communautaires sont inclusifs, sensibles aux dimensions psychosociales du conflit et contribuent à promouvoir la cohésion sociale au sein des communautés</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p>		<p>Indicateur 2 a % des personnes interrogées indiquant une amélioration du vivre-ensemble dans les zones de mise en œuvre du Projet (désagrégé par sexe et âge)</p> <p>Niveau de référence: TBD (étude de base) Cible: TBD – amélioration d'au moins 20% entre les données de base et les données finales</p>	<p>Rapports d'activités, Enquête de perception, Étude sur les Connaissances, les Attitudes, les Pratiques (CAP), Evaluation Finale</p>	<p>Évaluation des mécanismes de paix Situation de référence; Renforcement des capacités acteurs; Suivi à travers les mécanismes communautaires Pour les activités mises en œuvre</p>

<p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>Produit 2.1 La mise en place et le fonctionnement optimal d'un modèle de justice communautaire inclusif qui travaille en synergie avec les mécanismes de justice nationaux existants est assurée</p> <p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>2.1.1. <i>Etablir un état des lieux des mécanismes existants de justice formelles et traditionnels en vigueur et leur impact sur le processus de réconciliation</i></p> <p>2.1.2. <i>Mise en place et opérationnalisation d'un mécanisme de justice communautaire, inspiré des modèles africains de justice communautaire, basé sur le mea culpa, le pardon et la réconciliation et faisant la promotion de l'inclusivité</i></p> <p>2.1.3. <i>Formation des leaders communautaires engagés dans le mécanisme sur les principes de la justice communautaire et sur la prise en compte du genre</i></p> <p>2.1.4. <i>Fournir un appui psychosocial aux victimes engagées dans les processus de réconciliation communautaires; selon l'approche « ne pas nuire », afin de promouvoir une guérison d'éventuels traumas qui ressurgiraient à l'aune des sessions en communautaires.</i></p>	<p>Indicateur 2 b % des femmes dans les mécanismes de justice communautaire Niveau de référence: TBD Cible: 40%</p>	<p>Données de l'étude des mécanismes de justice existants, Evaluation finale</p>	<p>par les partenaires : Etablissement de partenariats sur base du prodoc et chronogramme détaillé des activités; Identification des bénéficiaires du Projet</p>
		<p>Indicateur 2.1.1. Disponibilité du rapport de l'état des lieux des mécanismes existants de justice formelles et traditionnels en vigueur et leur impact sur le processus de réconciliation</p> <p>Niveau de référence: Non Cible: Oui</p>	<p>Rapports d'activités, Rapport de l'étude</p>	
		<p>Indicateur 2.1.2.a Nombre de femmes formées à la gestion des mécanismes de justice communautaire</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 40% de personnes formées dans le cadre du projet</p>	<p>Rapports de mise en place des comités en charge de la justice communautaire</p>	
		<p>Indicateur 2.1.2.b Nombre de femmes parmi les victimes bénéficiaires d'une assistance de la justice communautaire</p> <p>Niveau de référence: TBD Cible: 60%</p>	<p>Rapports d'activités Etude finale Données collectées au sein des mécanismes de justice communautaire</p>	
	<p>Indicateur 2.1.3 Nombre de parties prenantes de la justice communautaire qui sont formés et sensibilisés sur la prise en compte du genre et la participation des femmes dans les mécanismes de justice communautaire</p>	<p>Rapports d'activités Liste de présence des formations</p>		

	<p>Produit 2.2</p> <p>Le rôle des femmes activistes des droits des femmes et médiatrices en faveur de la paix est soutenu et renforcé</p> <p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>2.2.1. Mettre en place 10 groupes de parole pour thérapie de groupe, au sein des Maisons/Organisations de femmes, sur orientations des experts psychothérapeutes nationaux et facilitation par les agents psychosociaux communautaires formés</p> <p>2.2.2. Appuyer des initiatives des femmes activistes en faveur de la consolidation de la paix et appui aux pairs (y compris femmes déplacées, vivant avec un handicap, PVIH, et autres communautés vulnérables) au niveau communautaire.</p>	<p>Niveau de référence: 0 Cible: 200</p> <p>Indicateur 2.2.a % des personnes indiquant une amélioration de la visibilité du travail des femmes leaders dans la communauté (désagrégé par sexe et par âge)</p> <p>Niveau de référence: TBD Cible: TBD</p> <p>Indicateur 2.2.b Nombre de personnes indiquant faire confiance aux femmes leaders de la communauté pour la gestion des problèmes et conflits locaux (désagrégé par sexe et âge)</p> <p>Niveau de référence: TBD Cible: TBD</p> <p>Indicateur 2.2.1.a Nombre de sessions de rencontres des groupes de parole de femmes organisées</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 60</p> <p>Indicateur 2.2.1.b Nombre de femmes des zones de mise en œuvre ayant participé aux groupes de paroles (désagrégé par catégorie d'âge)</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 650</p> <p>Indicateur 2.2.2. Nombre de personnes bénéficiaires des initiatives mis en œuvre par les femmes activistes (désagrégé par sexe et âge)</p>	<p>Enquêtes de perception Enquête CAP</p> <p>Situation de référence ; Enquêtes de perception ; Enquête CAP</p> <p>Rapport d'activité des partenaires Liste de présence</p> <p>Rapport d'activité des partenaires Liste de présence</p> <p>Rapport d'activité des partenaires Liste de présence Enquête de perception</p>	
--	---	--	---	--

	<p>Produit 2.3</p> <p>Les projets d'intérêts communs sont mis en œuvre conjointement par les communautés pour favoriser la cohésion sociale et la consolidation de la paix</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>2.3.1. Appuyer les communautés, à travers les organisations féminines, de jeunes et les Comités Locaux de Paix et de Réconciliation, à la réhabilitation conjointe des infrastructures communautaires dans les sites</p> <p>2.3.2. Appuyer la mise en place de prestations compensatoires en faveur des membres de la communauté affectés</p> <p>2.3.3. Promouvoir les valeurs humanistes, et de la vie positive, à travers des campagnes de communication pour le changement de comportement et activités culturelles pour promouvoir le vivre-ensemble</p>	<p>Niveau de référence: 0 Cible: 200 (dont au moins 130 femmes et filles)</p> <p>Indicateur 2.3.1 Nombre d'infrastructures réhabilitées</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 10</p> <p>Indicateur 2.3.2 Nombre de personnes, bénéficiaires des prestations compensatoires du Projet (désagrégé par sexe et âge)</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 500 (dont 75% de femmes et 25% d'hommes)</p> <p>Indicateur 2.2.2 Nombre des personnes qui ont une meilleure connaissance des valeurs humanistes (désagrégé par sexe et âge)</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: TBD</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Etudes de base Enquêtes de perception</p> <p>Situation de Référence ; Enquêtes de perception ; Enquête CAP</p>	
--	--	--	---	--

For MPTFO Use

Totals				
	Organisation recipiendaire 1 (budget en USD) ONU Femmes	Organisation recipiendaire 2 (budget en USD) UNFPA	Organisation recipiendaire 3 (budget en USD)	Totals
1. Staff and other personnel	\$ 297,585.00	\$ 63,750.00	\$ -	\$ 361,335.00
2. Supplies, Commodities, Materials	\$ 35,500.00	\$ -	\$ -	\$ 35,500.00
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	\$ 38,000.00	\$ -	\$ -	\$ 38,000.00
4. Contractual services	\$ 90,000.00	\$ 50,000.00	\$ -	\$ 140,000.00
5. Travel	\$ 42,000.00	\$ 10,000.00	\$ -	\$ 52,000.00
6. Transfers and Grants to Counterparts	\$ 465,000.00	\$ 280,000.00	\$ -	\$ 745,000.00
7. General Operating and other Costs	\$ 20,000.00	\$ 10,000.00	\$ -	\$ 30,000.00
Sub-Total	\$ 988,085.00	\$ 413,750.00	\$ -	\$ 1,401,835.00
7% Indirect Costs	\$ 69,165.95	\$ 28,962.50	\$ -	\$ 98,128.45
Total	\$ 1,057,250.95	\$ 442,712.50	\$ -	\$ 1,499,963.45

Performance-Based Tranche Breakdown					
	Organisation recipiendaire 1 (budget en USD) ONU Femmes	Organisation recipiendaire 2 (budget en USD) UNFPA	Organisation recipiendaire 3 (budget en USD)	TOTAL	Tranche %
First Tranche:	\$ 740,075.67	\$ 309,898.75	\$ -	\$ 1,049,974.42	70%
Second Tranche:	\$ 317,175.29	\$ 132,813.75	\$ -	\$ 449,989.04	30%
Third Tranche:	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	0%
TOTAL	\$ 1,057,250.95	\$ 442,712.50	\$ -	\$ 1,499,963.45	